

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT:

Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME: Tél. 57971 Téléx: 610181 FAO I. Câbles Foodagri

ALINORM 87/31

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Rome, 29 juin - 10 juillet 1987

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS

Washington, D.C., 27-31 octobre 1986

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
OUVERTURE DE LA SESSION	1
NOMINATION DU RAPPORTEUR	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
- Création d'un Groupe de travail <u>ad hoc</u> sur les priorités	2
HISTORIQUE DE LA CREATION DU COMITE ET QUESTIONS DECOULANT DE LA SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	2
ACTIVITES DE LA FAO, DE L'OMS, DE L'OIE ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERESSANT LE COMITE	4
- Activités de la FAO, de l'OMS et activités conjointes des deux organisations	4
- Bureau international des épizooties (OIE)	7
- Conseil de l'Europe	7
- Association des chimistes analystes officiels (AOAC)	7
- Consultation technique internationale sur l'homologation des médicaments vétérinaires (TICRVD)	7
- Communauté économique européenne	8
- Fédération internationale de laiterie (FIL)	8
- Bureau européen d'information pour le développement de la santé animale (DSA)	8
EXAMEN DU MANDAT DU COMITE ETABLI PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA 16ème SESSION	9
- Alinéa b)	9
- Alinéa d)	9
- Définition des médicaments vétérinaires	10
- Définition des résidus de médicaments vétérinaires	11
PROPOSITIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET METHODES DE TRAVAIL DU COMITE	12
- Questions alarmantes identifiées par la Consultation d'experts	12
- Sujets de préoccupation mentionnés par les gouvernements et les organisations internationales	13

TABLE DES MATIERES (Suite)

	<u>Page</u>
- Etablissement de méthodes de travail appropriées dans le cadre du Codex ..	16
- Relations de travail avec les autres Comités du Codex	17
ETABLISSEMENT DES PRIORITES POUR L'EXAMEN DES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS	17
- Critères applicables pour le choix des médicaments vétérinaires priori- taires pour l'établissement de limites acceptables de résidus	17
- Propositions de médicaments vétérinaires à inclure dans la liste des priorités	19
- Etablissement de la liste des priorités	20
RAPPORTS AVEC LE COMITE MIXTE FAO/OMS D'EXPERTS SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ..	21
ETABLISSEMENT D'UNE PROCEDURE POUR LE CHOIX DES METHODES D'ANALYSE ET D'ECHAN- TILLONNAGE NECESSAIRES POUR LE CONTROLE DES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS	22
NECESSITE ET POSSIBILITE D'ELABORER DES CODES D'USAGES SUR CERTAINS ASPECTS DE L'EMPLOI DES MEDICAMENTS VETERINAIRES (SE RAPPORTANT AUX RESIDUS DE CES MEDICAMENTS DANS LES ALIMENTS)	23
EXAMEN DE LA NECESSITE D'ENTREPRENDRE:	
- (A) DES ETUDES DE L'INGESTION DE RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS	24
- (B) LA MISE AU POINT DE DIRECTIVES SUR LES PRINCIPES REGISSANT LA REGLEMEN- TATION DES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS	24
PROGRAMME DE TRAVAIL ET REPARTITION DES TACHES EN VUE DE LA PROCHAINE SESSION ..	25
AUTRES QUESTIONS	25
- Exposé de la délégation du Sénégal	25
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	27

ANNEXES

ANNEXE I	- LISTE DES PARTICIPANTS	29
ANNEXE II	- ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. DONALD L. HOUSTON, ADMINISTRATEUR, FSIS (USDA)	39
ANNEXE III	- SUGGESTIONS POUR LA LISTE DE MEDICAMENTS VETERINAIRES PRIORITAIRES	46

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments a tenu sa première session du 27 au 31 octobre 1986 à Washington, D.C., à l'aimable invitation du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. M. Lester M. Crawford, Administrateur adjoint, Service de la sécurité et du contrôle des denrées alimentaires du Ministère de l'agriculture des Etats-Unis a présidé la session. Etaient présents les représentants et observateurs de 34 pays et 10 organisations internationales.

2. La liste des participants se trouve à l'Annexe I du présent rapport.

Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Président du Comité a présenté M. Donald L. Houston, Administrateur, Service de la sécurité et du contrôle des denrées alimentaires du Ministère de l'agriculture des Etats-Unis qui a ouvert officiellement la session.

4. M. Houston a souhaité la bienvenue aux délégués à cette première session de ce nouveau et important comité. Il a évoqué les raisons qui ont conduit à l'établissement de ce comité et rappelé les efforts déployés sur le plan international depuis des années dans des diverses instances pour résoudre les divers problèmes que pose la présence de résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments.

5. M. Houston a souligné les nombreuses incidences tant sanitaires que commerciales de ce problème qui appellent une action internationale coordonnée et a exprimé l'espoir que les travaux de ce comité permettront d'établir une base commune pour la définition des mesures nécessaires au contrôle des résidus vétérinaires dans les aliments.

6. Le texte complet du discours de M. Houston figure à l'Annexe II du présent rapport.

7. M. Eddie F. Kimbrell, Président de la Commission du Codex Alimentarius a rappelé au Comité les objectifs du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et ses nombreuses conséquences dans les domaines de la santé et du commerce. Il a exprimé sa gratitude à la FAO et à l'OMS pour leur participation active aux travaux de ce nouveau comité. Il a souligné également que les travaux du Codex dépendaient aussi dans une mesure croissante d'une plus grande sensibilisation du consommateur à ses activités.

8. Il s'est associé à M. Houston pour exprimer l'espoir que le Comité qui représente un groupe d'experts reconnus sur le plan international sera à même d'adresser des recommandations fondamentales à la Commission.

9. M. Kimbrell a souhaité particulièrement la bienvenue à M. John R. Lupien, récemment nommé à la direction du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

10. Le Comité a examiné une demande d'admission d'un membre de la presse à sa session et a décidé que, dans l'esprit des Directives à l'usage des comités du Codex, ses séances devaient se tenir à huis-clos.

Nomination du Rapporteur

11. Le Comité a nommé M. Arpad Somogyi (République fédérale d'Allemagne) aux fonctions de Rapporteur de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2 de l'ordre du jour)

12. Le Comité était saisi de l'ordre du jour provisoire de la réunion (CX/RVDF 86/1).

13. La délégation du Sénégal a proposé que le Comité accorde une attention toute particulière aux problèmes que posent en Afrique les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. On a noté que le Comité de coordination pour l'Afrique pourrait jouer un rôle important dans l'établissement des priorités à l'échelon régional.

14. Le Comité a accepté de poursuivre l'étude de cette question au titre du Point 10 de l'ordre du jour: "Autres questions".

15. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire sans modifications.

Création d'un Groupe de travail ad hoc sur les priorités

16. Le Président du Comité a proposé de limiter le nombre de groupes de travail ad hoc pour permettre l'examen complet de tous les points en plénière. Il a fait remarquer toutefois que dans des cas exceptionnels, la nature des problèmes à résoudre pourrait justifier la constitution d'un Groupe de travail doté d'un mandat bien défini. Le Comité s'est rallié à la proposition du Président selon laquelle il était justifié de constituer un groupe de travail pour examiner les parties pertinentes des documents de travail et les propositions des délégations se rapportant aux critères régissant l'inclusion de médicaments vétérinaires dans la liste devant être évaluée en priorité par un Comité mixte FAO/OMS d'experts.

17. On est également convenu que ce groupe de travail soumettrait ces projets de critères à l'examen de la plénière, au titre du Point 6 a) de l'ordre du jour.

18. Le Comité a décidé que la liste des priorités serait établie en séance plénière.

19. Pour plus de détails sur le rapport de ce groupe de travail, voir les paragraphes 148-162.

HISTORIQUE DE LA CREATION DU COMITE ET QUESTIONS DECOULANT DE LA SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 3 de l'ordre du jour)

20. Le Comité était saisi du document CX/RVDF 86/2 contenant des renseignements sur la création du Comité.

21. Le Comité a noté que dans le cadre de son programme de travail ordinaire, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides avait établi des limites maximales pour les résidus dans des produits d'origine animale, ainsi que des teneurs indicatives d'un grand nombre de pesticides appliqués directement aux animaux. Ce n'est cependant qu'à l'occasion de la mise au point du Projet de code d'usages international pour le jugement antemortem et post-mortem des animaux d'abattage et des viandes qu'à sa quatrième session, le Comité du Codex sur l'hygiène de la viande (CCMH) a pris en considération, dans un contexte plus général, les résidus pouvant être présents dans la viande, c'est-à-dire résultant de l'emploi de pesticides, d'antibiotiques et d'autres médicaments vétérinaires, de métaux et d'autres contaminants sous forme de traces, d'hormones utilisées comme anabolisants, de matières radioactives, de plantes vénéneuses et d'autres substances (voir Annexe III du Projet de révisé de 1979).

22. A l'exception des résidus de pesticides déjà pris en considération par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, le CCMH a transmis les problèmes que posent ces substances aux comités compétents, à savoir aux comités du Codex sur les additifs alimentaires et sur les résidus de pesticides qui ont examiné le problème que posait leur évaluation.

23. A sa cinquième session, le CCMH a décidé que les informations qui figurent à l'Annexe III du Code d'usages sur le "Jugement" ne feraient pas partie de ce Code, mais seraient publiées sous la forme d'un supplément. Ce Comité a instamment demandé que des travaux soient entrepris dans le cadre du Codex sur les substances anabolisantes et les antibiotiques ainsi que sur les résidus de pesticides déjà pris en considération par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (voir ALINORM 83/32, par. 133-134).

24. Les opinions ont été divisées au sein du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) sur le fait que les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments devraient ou non être pris en considération par ce comité. Il est convenu avec le CCMH qu'un expert-conseil serait invité à conseiller la Commission sur la façon de résoudre cette question. Le CCFA a proposé un mandat extrêmement complet pour le travail de cet expert-conseil et s'est offert pour examiner son rapport (ALINORM 83/12A, par. 234-237).

25. A sa quatorzième session, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides a examiné un document préparé par l'Australie lui demandant d'envisager la possibilité de procéder à l'évaluation des substances chimiques utilisées pour des traitements de masse des animaux producteurs de denrées alimentaires. On a fait valoir que ces substances pouvaient laisser des résidus dans la viande et les produits carnés, ainsi que dans le lait et les oeufs pouvant donner lieu à des difficultés dans un secteur extrêmement vaste du commerce international. Le Comité a reconnu qu'un organe consultatif scientifique approprié était nécessaire et a décidé de porter cette question complexe à l'attention de la Commission (ALINORM 83/24A, par. 248-252).

26. A sa quinzième session, la Commission a examiné les vues exprimées par les trois comités précités et estimé qu'il "s'agissait d'un problème urgent et opportun"; conformément à une suggestion du Comité exécutif (30ème session), elle a proposé que vu la complexité des aspects scientifiques et technologiques de cette question, celle-ci soit tout d'abord examinée par une consultation mixte FAO/OMS d'experts.

27. La Commission a également noté que le CCFA avait déjà devant lui un programme de travail extrêmement lourd et décidé que le mieux serait que les recommandations de cette consultation soient examinées par un nouveau comité (ALINORM 83/43, par. 156-162).

28. A la demande de la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OMS ont convoqué une consultation d'experts du 29 octobre au 5 novembre 1984, au Siège de la FAO à Rome (Italie). Cette consultation était chargée:

- i) D'examiner les problèmes liés à la présence dans les aliments de résidus par suite de l'administration de médicaments vétérinaires et d'autres substances chimiques aux animaux producteurs d'aliments.
- ii) Conseiller la Commission du Codex Alimentarius sur la manière d'aborder ces problèmes.
- iii) Examiner les méthodes et les moyens visant à établir un contrôle réglementaire.
- iv) Proposer des substances à examiner en priorité.

29. La Consultation a donné une définition des "médicaments vétérinaires" aux fins de ses débats et a reconnu qu'un grand nombre d'autres substances, lorsqu'elles étaient transférées dans les aliments, pouvaient être source de problèmes pour la santé publique ou donner lieu à des difficultés dans le commerce international. La Consultation a recommandé qu'une définition des "résidus de médicaments vétérinaires" soit mise au point.

30. Dans ses conclusions, la Consultation d'experts a reconnu le caractère complexe du problème que pose la présence et l'évaluation de l'innocuité des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale, ainsi que la portée mondiale de ce problème. En raison des graves préoccupations pour la santé publique et le consommateur ainsi que des difficultés pour le commerce pouvant résulter de la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, la Consultation d'experts a recommandé que soit établi un Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments chargé de déterminer les priorités de ce secteur, de recommander des concentrations maximales pour les résidus et de mettre au point des codes d'usages.

31. Des recommandations particulières ont été adressées à la FAO et à l'OMS au sujet de la nécessité de réunir un organisme scientifique approprié auquel des responsabilités bien définies seraient confiées. Les deux organisations ont été également invitées à fournir aux pays en développement une aide dans les domaines de la formation et de l'information ainsi que tout autre appui nécessaire.

32. Les recommandations adressées aux pays membres portent sur les procédures de réglementation ainsi que sur les conseils à transmettre aux utilisateurs des médicaments vétérinaires par le moyen de l'étiquetage et de la publicité, sur les questions touchant aux délais d'attente et les programmes éducatifs.

33. La Consultation a reconnu que des méthodes d'analyse sûres étaient nécessaires, qu'elles devaient être simples, économiques et avoir dans la mesure du possible fait l'objet d'études interlaboratoires.

34. Le rapport de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments est paru dans la série Etude FAO: Alimentation et nutrition n° 32; il est distribué en tant que document de la présente session du Comité.

35. A sa seizième session, la Commission avait appuyé résolument la recommandation de la Consultation d'experts et créé le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. La Commission a également défini le mandat du Comité qui sera examiné au titre du Point 5 de l'ordre du jour.

36. Le Comité a pris note de la recommandation de la Commission d'établir une liaison étroite avec le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et de tenir compte des travaux déjà entrepris par d'autres organismes tels que le Conseil de l'Europe.

37. Le Comité a noté que la Commission avait recommandé instamment à la FAO et à l'OMS de réunir un groupe d'experts approprié pour donner des conseils en toute indépendance.

38. Le Comité a décidé de renvoyer l'examen de son mandat (Annexe I du document CX/RVDF 86/2) au Point 5 de l'ordre du jour.

39. Le Comité a exprimé sa gratitude pour les renseignements fournis dans le document CX/RVDF 86/2; il est convenu d'examiner les relations de travail avec d'autres organes subsidiaires de la Commission et sa propre structure organisationnelle au titre du point suivant de l'ordre du jour.

ACTIVITES DE LA FAO, DE L'OMS, DE L'OIE ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERESSANT LE COMITE
(Point 4 de l'ordre du jour)

Activités de la FAO, de l'OMS et activités conjointes des deux organisations

40. Le Secrétariat a décrit les programmes en cours du Groupe FAO sur la qualité des aliments et la protection des consommateurs, dont la mission est d'aider les pays à élaborer et à appliquer leurs propres lois et règlements sur les denrées alimentaires. Des services techniques consultatifs pour la surveillance et le contrôle des contaminants et résidus des denrées alimentaires et des résidus de produits chimiques utilisés en agriculture sont fournis au titre de ces programmes. Le Groupe en question est à la FAO le point de convergence des activités du Programme mixte FAO/OMS de surveillance de la contamination des produits alimentaires, qui est associé au Système mondial de surveillance de l'environnement (GEMS) géré par le PNUE, au Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires, au Comité mixte FAO/AIEA/OMS sur l'irradiation des denrées alimentaires et à la deuxième Conférence FAO/OMS/PNUE sur les mycotoxines, qui se tiendra en avril 1987. Le Groupe a été chargé de l'organisation à la FAO de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur les résidus de médicaments vétérinaires, tenue à Rome en octobre 1984.

41. Le Groupe FAO sur la qualité des aliments et la protection des consommateurs a également aidé ces dernières années trente pays en développement à renforcer leurs services de laboratoires spécialisés dans la lutte contre la contamination des aliments.

42. Le Comité a été informé des méthodes de travail de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides. Il a noté que la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO (AGP) avait à sa charge le Secrétaire conjoint de la JMPR et que cet organisme avait examiné ses méthodes de travail à sa dernière session, en septembre dernier.

43. Le Secrétaire a expliqué que le Comité mixte d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA) avait été créé en 1956 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé, à la suite de la première conférence sur les additifs alimentaires, tenue à Rome en 1955. Jusqu'en juin 1986, le Comité s'est réuni trente fois et a étudié plus de 600 substances utilisées ou proposées comme additifs alimentaires, ainsi que plusieurs contaminants. Le Comité travaille en relation étroite avec le Comité du Codex sur les additifs alimentaires, bien qu'il soit indépendant de ce dernier et qu'il ne réponde que des directeurs généraux de la FAO et de l'OMS.

44. On a noté que les membres du JECFA sont des experts désignés à titre individuel et agissant en leur propre nom. Ils ne représentent ni leurs gouvernements, ni les institutions ou les organisations pour lesquelles ils travaillent. Bien que leur nombre varie d'une réunion à l'autre, la moitié environ est nommée par la FAO et l'autre par l'OMS.

45. Au sein du JECFA, les experts nommés par l'OMS sont principalement responsables de l'évaluation toxicologique des substances étudiées, tandis que les experts nommés par la FAO sont principalement responsables de la mise au point des normes d'identité et de pureté des substances de qualité alimentaire et des aspects techniques de l'utilisation des additifs alimentaires; il convient cependant de souligner que les décisions du Comité sont des décisions collégiales prises par l'ensemble du Comité.

46. Dans la plupart des cas les demandes d'évaluation de substances sont formulées au cours d'une session du CCFA. Ce Comité examine aussi les demandes parvenues en réponse aux lettres circulaires du Codex sur le sujet et réunit ces propositions en une liste de substances prioritaires, qui peut aussi comprendre celles qu'il est proposé d'inclure dans les normes individuelles de produits. La liste des priorités est communiquée au Secrétariat conjoint du JECFA. Faute de données, un certain nombre de substances n'ont pu être étudiées par le JECFA. Le CCFA est convenu que dans la plupart des cas les gouvernements ou les organisations internationales qui proposent des substances pour la liste des priorités doivent s'assurer que les données nécessaires pour l'évaluation seront disponibles. Ces données ont trait non seulement à la toxicologie de la substance, mais aussi à son identité chimique et à son utilisation comme additif alimentaire.

47. Le Dr Vettorazzi du Programme international sur la sécurité des substances chimiques, Division de l'hygiène du milieu de l'OMS et Secrétaire conjoint du JECFA et de la JMPR, a tracé l'historique et décrit les méthodes de travail du Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA) et notamment l'apport de l'OMS à ce Comité. Il a également décrit les divers services et comités de l'OMS qui ont examiné l'emploi et évalué l'innocuité des médicaments vétérinaires et de leurs résidus durant les deux dernières décennies. Au cours de sa douzième session, en 1968, le JECFA a évalué l'innocuité de certains antibiotiques employés dans les aliments d'origine animale et a élaboré des spécifications à ce sujet. En octobre 1973, un Groupe de travail de l'OMS a examiné les aspects relatifs à la santé publique des antibiotiques utilisés dans l'alimentation animale. En 1981, le JECFA a consacré une attention particulière à

l'évaluation de l'innocuité des hormones dans les produits de l'élevage. Finalement, en 1982 et 1983, le JECFA a effectué une évaluation toxicologique approfondie de deux agents anabolisants xénobiotiques, à savoir l'acétate de trenbolone et le zéranol.

48. Le Dr Vettorazzi a ajouté que des dispositions avaient été prises par la FAO et l'OMS pour que le JECFA tiende deux réunions en 1987, dont l'une serait entièrement consacrée à l'évaluation des résidus des médicaments figurant sur la liste prioritaire préparée par le présent Comité.

49. Le Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a ajouté que le JECFA est un groupe ad hoc formé d'experts internationaux, dont la composition et le programme peuvent être adaptés à l'étude de questions autres que les additifs alimentaires et dont le mandat a été élargi en 1973 par la troisième Conférence mixte FAO/OMS sur les additifs alimentaires et les contaminants, de manière à inclure l'examen des contaminants alimentaires.

50. Le Dr J. Debbie, Service de santé publique vétérinaire de la Division des maladies transmissibles, de l'OMS a fait part de l'intérêt que porte son service aux questions touchant à l'utilisation des médicaments vétérinaires. En collaboration avec d'autres services de l'OMS, le Service de santé publique vétérinaire s'inquiète particulièrement des effets de l'utilisation des antibiotiques en élevage, notamment de la normalisation des méthodes d'analyse destinées à détecter les résidus des médicaments et des mécanismes de transfert de résistance.

51. Le Dr J. Dunn, Chef de l'Unité de préparations pharmaceutiques, a expliqué quelles sont les étapes des activités de l'OMS en matière de réglementation, de conseil et d'information concernant les produits pharmaceutiques. L'OMS (et ses organes directeurs) s'est attachée de plus en plus ces dernières années à promouvoir une utilisation rationnelle des médicaments en médecine humaine. Elle s'est occupée entre autres:

- a) d'attribuer aux médicaments des dénominations autres que les noms de marque, reconnues internationalement;
- b) de promulguer des normes régissant les bonnes pratiques de fabrication;
- c) de définir les spécifications de la Pharmacopée internationale pour garantir la qualité des préparations pharmaceutiques; et
- d) d'encourager l'échange international d'informations sur les décisions prises par les pays en matière de réglementation.

52. Le Secrétariat a présenté un exposé sur les activités de la Division de la production et de la santé animales, qui a fait part de son intérêt pour les travaux du CC/RVDF. On a en particulier appelé l'attention sur une consultation d'experts qui étudiera l'emploi de stimulants de la croissance et de la lactation chez les animaux et qui pourrait se réunir pendant l'exercice biennal 1988/89.

53. Le Secrétariat a indiqué en outre que le Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche envisage d'élaborer un code d'usages pour l'aquaculture. La Division des pêches de la FAO prépare actuellement un document de travail qui sera soumis à ce comité à sa prochaine session. Il se pourrait que ce code mentionne les médicaments vétérinaires utilisés en aquaculture.

54. La délégation du Brésil a fait part de ses vues au sujet des différentes parties du document CX/RVDF 86/3 formulant notamment les observations suivantes: Le Brésil s'inquiète également de l'emploi d'anabolisants (stéroïdes naturels) dans la viande ainsi que de l'utilisation d'anabolisants xénobiotiques. Quant à l'application directe de pesticides sur les animaux, le Brésil a interdit les substances suivantes:

bendiocarbe, captane, fenvalérate, hexachlorobenzène, lindane, méthidathion, phosmet et phokim.

Bureau international des épizooties (OIE)

55. L'observateur de l'OIE a décrit les activités du Bureau international des épizooties. Deux de ses fonctions consistent à informer les pays membres des moyens employés pour lutter contre les épizooties et à normaliser les réglementations sanitaires applicables au commerce international des produits d'origine animale. L'OIE a établi un Groupe de travail pour étudier, en collaboration avec la Consultation technique internationale sur l'homologation des médicaments vétérinaires (ITCVDR), la mise en place d'un réseau d'informations, les effets nocifs des médicaments vétérinaires et un programme d'information sur le contrôle des médicaments vétérinaires et les accidents de toxicité. Durant la troisième réunion de l'ITCVPR qui s'est tenue à Paris au printemps de 1986, l'OIE a décidé que son programme de travail devait comprendre des activités qui ne sont pas prises en considération par d'autres organisations internationales.

Conseil de l'Europe

56. Bien qu'il n'ait pas qualité de représentant officiel de cette organisation, le rapporteur a résumé les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des résidus de médicaments vétérinaires. Il a rappelé que le Comité de la santé publique (Accord partiel) du Conseil de l'Europe avait constitué en 1982 un comité pluridisciplinaire d'experts chargé d'étudier les questions que pose pour la santé humaine la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale. Ce Comité d'experts, qui s'est réuni six fois entre 1982 et 1986, a abouti à un consensus sur les principes régissant l'évaluation de l'innocuité des résidus. Il a en outre reconnu que certains des problèmes présentaient un intérêt particulier, notamment l'utilisation dans les animaux producteurs d'aliments, de substances comme les nitrofurans, le chloramphénicol, les médicaments neuroleptiques, ainsi que les agents bloquants bêta-adrénergiques pour réduire les pertes imputables au stress lors du transport des animaux à l'abattoir. Le Comité d'experts a également étudié les problèmes que posent les résidus dans certaines espèces animales, notamment la conséquence d'un traitement médicamenteux des poissons et des poules pondeuses. Le Conseil de l'Europe a récemment publié le rapport final de ce comité sous le titre "Résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale" (Strasbourg, Conseil de l'Europe, Section des publications, ISBN 92-871-0907-9, 1986).

Association des chimistes analystes officiels (AOAC)

57. L'observateur de l'AOAC a présenté les vues de cette association. L'AOAC considère qu'il est important de disposer de méthodes précises fiables mises au point par plusieurs laboratoires et, qu'avant d'être utilisées, les méthodes d'analyse devraient faire l'objet d'études interlaboratoires publiées. L'AOAC souhaite que les méthodes d'analyse soient mises au point dans une atmosphère de collaboration.

Consultation technique internationale sur l'homologation des médicaments vétérinaires (ITCVDR)

58. L'observateur de la ITCVDR a déclaré au Comité que cette Consultation avait tenu trois réunions auxquelles avaient participé les responsables de l'homologation des médicaments vétérinaires pour un échange d'informations et de données d'expérience dans le domaine de la réglementation.

59. Après une première réunion tenue à Columbia, (Maryland, Etats-Unis), en janvier 1983, et une deuxième réunion à Oslo (Norvège) en juin 1984, la ITCVDR a organisé une troisième session à Paris en juin 1986. Participaient à cette réunion une centaine de délégués représentant 40 pays et 8 organisations internationales.

60. Les principaux points de l'ordre du jour de cette consultation portaient sur la législation nationale et les problèmes de santé publique (innocuité des résidus) et de santé animale. La quatrième session de cette consultation devrait se tenir en Australie.

Communauté économique européenne (CEE)

61. L'observateur de la CEE a illustré les activités de la Communauté économique européenne dans le domaine des résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments. Conformément aux objectifs du Traité de la CEE, la Communauté est chargée d'assurer le libre mouvement tant des produits pharmaceutiques vétérinaires que des denrées alimentaires d'origine animale au sein de la Communauté. Un résumé des mesures législatives que la CEE a adoptées dans ce domaine a été présenté. Un groupe de travail sur l'innocuité des résidus a formulé des recommandations sur les résidus du chloramphénicol, des sulfamides et des nitrofurans. La CEE se penche tout particulièrement sur les problèmes résultant de l'administration de médicaments vétérinaires aux poissons et aux volailles pondeuses et sur les questions de qualité, innocuité et efficacité des anciens médicaments vétérinaires (Document de séance N° 7).

Fédération internationale de laiterie (FIL)

62. L'observateur de la FIL a déclaré que cette fédération compte plus de 30 pays membres dans le monde entier. Les travaux de la Fédération sont exécutés par près d'une centaine de groupes d'experts (comprenant 10 à 20 membres en moyenne), dont certains sont des groupes mixtes FIL/ISO/AOAC.

63. Le travail des trois groupes ci-après est étroitement lié aux questions se rapportant aux résidus de médicaments vétérinaires dans le lait:

- a) Résidus et contaminants dans le lait et les produits laitiers (répertoire établi en 1979, en voie de révision).
- b) Méthodes de détection des pesticides (y compris les composés organophosphorés).
- c) Antibiotiques.

64. Ce dernier groupe a élaboré un répertoire de méthodes pour la détection d'agents inhibiteurs dans le lait et l'identification d'antibiotiques à une très faible concentration (y compris des tests d'immunologie et de détection des récepteurs microbiens).

65. Cette publication sera disponible vers la fin de l'année.

Bureau européen d'information pour le développement de la santé animale (DSA)

66. L'observateur du DSA a informé le Comité que ce bureau était composé de 25 sociétés pharmaceutiques multinationales travaillant à la recherche. Le DSA a pour objectif d'identifier les problèmes et de fournir des informations sur les questions intéressant la santé et la production animales. Le DSA a parrainé deux symposiums internationaux:

- 1) Qualité et sécurité des aliments salubres (1984).
- 2) Production: Avenir de la productivité; science ou politique (1986).

67. Le DSA est en relation permanente avec les institutions chargées de la réglementation, l'industrie de la production animale et les organisations de consommateurs. Il parraine aussi la recherche fondamentale sur l'innocuité des résidus.

68. Le DSA constitue le noyau autour duquel les organismes commerciaux nationaux sont réunis pour former la Fédération européenne des industries de la santé animale (FEDSA) qui entrera en activité en 1987.

EXAMEN DU MANDAT DU COMITE ETABLI PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA 16ème SESSION (Point 5 de l'ordre du jour)

69. Le Comité était saisi de l'Annexe I du document CX/RVDF 86/2 contenant le mandat établi par la Commission à sa seizième session. Ce document contenait également une définition du terme "médicament vétérinaire" formulée par la Consultation d'experts aux fins de ses débats, ainsi que quelques suggestions pour un terme applicable aux "résidus de médicaments vétérinaires".

70. Le Secrétariat a informé le Comité qu'il était d'usage qu'un nouveau comité réexamine son mandat à la lumière de son programme de travail.

71. Le Comité a noté que dans le cas où il estimerait que son mandat actuel ne répondait pas d'une façon adéquate aux besoins de son programme de travail, le Comité pourrait proposer à la Commission des amendements appropriés.

72. Le Comité a noté également qu'une annexe à ce document contenait, à titre de référence, certaines définitions de base formulées par la Commission du Codex Alimentarius. Des renseignements sur les comités sur les résidus de pesticides et les additifs alimentaires figuraient aux Annexes II et III du document CX/RVDF 86/2.

Mandat

Alinéa (b)

73. Le rapporteur a informé le Comité que le mandat avait été élaboré sur la base des recommandations et des conclusions de la Consultation d'experts, et qu'il avait été approuvé par la Commission après un examen approfondi.

74. La délégation de la République fédérale d'Allemagne a fait valoir que l'alinéa (b) pourrait donner lieu à des difficultés car il fait actuellement mention de limites maximales de résidus. La délégation a estimé que les critères à appliquer pour déterminer des concentrations de résidus admissibles devraient être d'ordre sanitaire. Le Comité s'est déclaré de cet avis.

75. Le représentant de l'OMS a expliqué les principes sur lesquels reposent les "Doses journalières admissibles" et les "Limites maximales de résidus". Les doses journalières admissibles sont établies sur la base d'une évaluation de la sécurité et de données toxicologiques. Les limites maximales de résidus, par contre, indiquent les concentrations qu'il est possible d'obtenir en appliquant de bonnes pratiques agricoles. Il appartient au CCPR de s'assurer, à partir de données provenant d'études de l'ingestion, que les LMR ne constituent pas un danger pour la santé.

76. On a longuement examiné si l'expression "limites maximales de résidus" devrait faire l'objet d'une nouvelle définition adaptée aux besoins du Comité ou s'il fallait créer un nouveau terme. Il a été également signalé à ce propos que le Comité d'experts qui serait chargé de l'évaluation de la sécurité des médicaments vétérinaires pourrait ne pas être en mesure de fixer des DJA pour toutes les catégories de médicaments vétérinaires, et que dans certains cas, il pourrait être nécessaire d'avoir recours à une autre méthode.

77. Le Comité est convenu qu'il était nécessaire de modifier l'alinéa (b) pour y introduire l'expression "concentration admissible de résidus". Le Comité a décidé en outre de réexaminer son mandat à la fin de la session, lorsqu'il aura examiné l'ensemble de son programme de travail.

Alinéa (d)

78. La délégation de la Norvège s'est demandé si, telle qu'il est rédigé, l'alinéa (d) limiterait les activités du Comité à l'établissement des critères régissant le choix des méthodes d'analyse car il ne semble pas autoriser l'étude et l'examen de la méthodologie en tant que telle.

79. Des membres de la Consultation d'experts ont fait savoir au Comité qu'il existait dans la littérature scientifique, des critères définissant ce que l'on doit attendre des méthodes. M. Ellis (Etats-Unis) a fait valoir que le Comité devrait fixer des normes et caractéristiques appropriées pour les possibilités que doivent offrir les méthodes. Toutefois, les méthodes elles-mêmes ne devront pas être nécessairement déterminées.
80. Le Secrétariat a signalé que d'autres comités, à savoir le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et le Comité sur l'hygiène alimentaire avaient mis au point des critères régissant l'emploi de méthodes d'analyse pour les denrées alimentaires.
81. On a rappelé au Comité que les méthodes d'analyse et d'échantillonnage feraient l'objet d'un examen approfondi au titre du point 6 c). Il est donc convenu de reprendre l'examen de l'alinéa (d) à un stade ultérieur (voir par. 184-193).
82. Le Comité est convenu que la version amendée du mandat devrait être énoncée intégralement, accompagnée d'un résumé du programme de travail du Comité (voir par. 211).

Définition des médicaments vétérinaires

83. La délégation de la Pologne a demandé que la définition donnée au paragraphe 2 du document de travail fasse expressément référence aux anabolisants.
84. Il a été souligné que la mention des modifications des fonctions physiologiques signifiait que ces substances seraient prises en considération et qu'il n'était pas nécessaire de mentionner expressément les anabolisants.
85. La délégation de la Pologne, tout en partageant le point de vue exprimé ci-dessus, a estimé que l'amendement proposé fournirait une indication précieuse aux autorités responsables de la réglementation.
86. On s'est également demandé si la définition s'appliquait aux vitamines et aux sels minéraux. Le Comité a reconnu que dans certaines circonstances, les vitamines et les sels minéraux pourraient être visés par la définition et que cette question devrait être examinée plus avant au titre du point relatif aux "codes d'usages".
87. On s'est également demandé si la définition s'appliquerait aux désinfectants utilisés dans la pratique vétérinaire et donnant lieu à des résidus, notamment dans le lait. Le Comité a été de l'avis que la définition s'appliquerait aux désinfectants utilisés directement sur les animaux; toutefois, l'utilisation de ces désinfectants dans les locaux où vivent les animaux ne serait pas couverte par cette définition.
88. Ayant examiné ces questions, le Comité a décidé de ne pas ajouter de notes explicatives à la définition.
89. Le Comité a longuement examiné s'il serait possible d'établir une distinction dans la définition, entre les pesticides utilisés directement sur les animaux et les autres médicaments vétérinaires. On a fait remarquer qu'il paraissait y avoir une différence dans la façon dont cette question était traitée dans les règlements nationaux.
90. D'une façon générale, le Comité est convenu que, dans le cas de toutes les utilisations citées dans la définition, tout composé utilisé sur des animaux producteurs de nourriture devrait être considéré comme médicament vétérinaire; il est apparu que certaines substances pourraient être classées à la fois comme pesticides et comme médicaments vétérinaires, selon l'usage auquel elles seraient destinées.
91. Plusieurs délégations ont estimé qu'il pourrait être difficile de tenir compte de ce principe dans la définition et ont proposé plutôt que le Comité reste en rapport étroit avec le CCPR et l'organisme d'experts compétent pour l'évaluation des substances ayant des fonctions multiples.

92. Le Comité a reconnu que dans le cas des substances chimiques pouvant remplir plusieurs fonctions (additifs, pesticides, médicaments vétérinaires), il fallait adopter une approche pragmatique pour éviter les doubles emplois lors de leur évaluation. Il fallait toutefois se souvenir que les critères d'évaluation risquent d'être différents, selon l'application du produit chimique en question.

93. Le Comité est convenu d'apporter une modification rédactionnelle à la version anglaise de la définition. Il a également reconnu que les médicaments vétérinaires pourraient comprendre des combinaisons de substances; toutefois, cette possibilité est déjà prise en considération dans le texte actuel. Le Comité est convenu que la définition serait la suivante:

"On entend par "médicament vétérinaire" toute substance appliquée ou administrée à des animaux producteurs de nourriture, tels que race de boucherie ou race laitière, volaille, poissons ou abeilles, qu'elle soit utilisée dans un but thérapeutique, prophylactique ou diagnostique, ou en vue de modifier des fonctions physiologiques ou le comportement."

Résidus de médicaments vétérinaires

94. Le Comité a noté que la Consultation d'experts avait fait connaître son avis sur certains points à inclure dans la définition ci-dessus.

95. L'attention du Comité a été appelée sur la définition de "Résidus de pesticides" qui semblait plus complète. Le Comité a décidé que la définition des résidus de pesticides ne convenait pas aux médicaments vétérinaires; il est convenu d'améliorer le texte figurant au paragraphe 3 du document.

96. La délégation du Royaume-Uni a rappelé que les résidus pouvaient également provenir d'ingrédients inactifs utilisés pour des besoins pharmaceutiques (à savoir dans des préparations); on a proposé d'ajouter le texte suivant:

"ou de tout ingrédient inactif inclu dans la formulation d'un produit vétérinaire".

97. Plusieurs délégations ont toutefois estimé que cela n'était pas réalisable vu que certaines formulations nécessitaient un très grand nombre d'adjuvants. On a fait remarquer que de nombreux excipients/adjuvants ne présentaient aucun danger et que seules les substances considérées comme ayant une importance du point de vue toxicologique devaient être prises en considération. Le CCPR avait employé une phraséologie similaire. L'examen de cet aspect relève au premier chef des autorités nationales.

98. Le représentant de l'OMS a estimé que le Comité avait pour mission de s'occuper des substances actives dans les médicaments vétérinaires et non des préparations médicinales.

99. On a cependant parfaitement admis que les impuretés présentes dans les médicaments vétérinaires étaient également importantes sur le plan toxicologique.

100. Plusieurs délégations ont estimé que la définition n'indiquait pas encore avec suffisamment de précision si les résidus étaient effectivement ou potentiellement toxiques ou alarmants.

101. Le Comité est convenu de modifier comme suit le texte de la définition:

"L'expression "résidus de médicaments vétérinaires" désigne les substances mères et/ou leurs métabolites présents dans toute portion comestible de produits d'origine animale, ainsi que les résidus des impuretés associées aux médicaments vétérinaires considérés."

102. Le Comité a proposé qu'il y aurait peut-être lieu d'élaborer d'autres définitions, le cas échéant.

PROPOSITIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET METHODES DE TRAVAIL DU COMITE (Point 6 de l'ordre du jour)

103. Le Comité était saisi du document de travail CX/RVDF 86/4 et des documents de séance N° 1 et 2 concernant le sujet précité.

104. Le Secrétariat, en présentant le document, a indiqué que la Consultation d'experts avait fourni de nombreuses indications sur les questions susceptibles de figurer au programme de travail du Comité (Partie A).

105. Le document comportait en outre une brève description des mécanismes de fonctionnement des autres comités du Codex s'occupant de la présence de produits chimiques dans les aliments. Il était proposé que le Comité prenne des décisions sur les questions fondamentales de procédure et d'organisation afin d'intégrer pleinement ses activités dans le cadre du Codex. En plus d'un accord sur un type approprié de concentrations de résidus, il est apparu nécessaire que le Comité propose à la Commission des méthodes pour la détermination de ces limites ainsi qu'une procédure d'acceptation. Il a également été jugé essentiel d'aboutir à des recommandations sur les relations de travail avec les autres comités du Codex (Partie C).

106. Etant donné que des priorités déterminées par les gouvernements constitueraient la plus importante contribution à l'élaboration du programme de travail, une lettre circulaire /CL 1986/2) a été adressée aux gouvernements et aux organisations internationales, en vue d'obtenir les informations ci-après:

- a) une liste de médicaments vétérinaires auxquels le Comité devrait donner la priorité;
- b) les problèmes que pose pour chaque pays ou organisation la présence dans les aliments de résidus de médicaments vétérinaires;
- c) toute autre question soulevant un intérêt particulier.

107. Le Comité a pris note avec satisfaction du fait qu'un grand nombre de réponses formulant des propositions détaillées pour le programme de travail était parvenu (Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chili, Cuba, République fédérale d'Allemagne, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle Zélande, Norvège, Pologne, Espagne, Trinité et Tobago, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, EFPIA, DSA, Apimondia (Partie B du document CX/RVDF 86/4 et Documents de séance N° 1 et 2). Le Comité est convenu que les réponses à la circulaire CL 1986/2 devraient si possible être étudiées dans le contexte des points subsidiaires du Point 6 de l'ordre du jour. Les propositions ne relevant pas de ces points subsidiaires seront identifiées et discutées ultérieurement dans le contexte de ce point de l'ordre du jour.

Questions alarmantes identifiées par la Consultation d'experts

108. La Consultation a indiqué un certain nombre de problèmes pouvant découler de l'emploi de médicaments vétérinaires, à savoir:

- Médicaments vétérinaires utilisés à des fins prophylactiques et thérapeutiques
- Médicaments vétérinaires utilisés pour stimuler la croissance
- Contrôle de la reproduction
- Suppression du stress avant l'abattage
- Problèmes de caractère général
- Evaluation de l'innocuité des résidus de médicaments vétérinaires présents dans les aliments
- Contrôle réglementaire des résidus.

109. La Consultation d'experts ayant reconnu la complexité des problèmes posés par les résidus de médicaments vétérinaires administrés aux animaux producteurs d'aliments a fait valoir que des recommandations semblables à celles élaborées dans le but de garantir une utilisation sans danger des pesticides et des additifs alimentaires devraient être formulées; cela comporte l'établissement de limites maximales de résidus (LMR). Dans ce cas, il sera nécessaire:

- a) de s'entendre sur la nature des résidus auxquels s'applique la LMR;
- b) de définir les produits commerciaux visés et pour lesquels des LMR doivent être établies;
- c) de s'entendre sur les données de résidus nécessaires pour la mise au point de ces LMR.

110. La Consultation est en outre convenue que pour établir des LMR applicables à l'échelon international, il faudra tenir compte des prescriptions en vigueur dans les différents pays; elle a proposé que l'on s'inspire des travaux exécutés au sujet des pesticides, en tenant compte cependant des particularités que présentent les médicaments vétérinaires.

111. La Consultation a proposé que soient établis des critères généralement acceptables régissant l'évaluation de l'innocuité des résidus de médicaments vétérinaires présents dans les aliments.

112. Elle a également proposé que l'évaluation de ces médicaments se fasse selon une liste de substances déclarées prioritaires en fonction de leur importance pour la santé humaine et des problèmes qu'elles pourraient créer dans le commerce international. Les substances ou groupes de substances ci-après ont été identifiées comme présentant un intérêt plus immédiat:

- Antibiotiques (en particulier le chloramphénicol)
- Anabolisants
- Sulfonamides, par exemple sulfaméthazine
- Nitrofurans
- Benzimidazoles
- Nitroimidazoles
- Colorants synthétiques utilisés comme marqueurs et comme agents thérapeutiques
- Carbadox
- Cryomazine

113. Le Comité est convenu que les points mentionnés ci-dessus découlant de la Consultation d'experts présentaient suffisamment d'intérêt pour être étudiés dans le cadre du programme de travail et pourraient contenir des problèmes à long terme à examiner lors des sessions futures. (Pour de plus amples détails, voir Etude FAO: Alimentation et Nutrition N° 32).

Sujets de préoccupation mentionnés par les gouvernements et les organisations internationales

114. Le Comité a noté les réponses au document CL 1986/2, qui contenaient des propositions pour les priorités et exposaient les problèmes posés par les médicaments vétérinaires et d'autres difficultés se rapportant aux résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments. Des renseignements détaillés sur ces réponses figuraient dans la Partie B du document CX/RVDF 86/4 et dans les documents de séance N° 1 et 2. De plus, les délégations suivantes ont présenté verbalement d'autres informations sur les questions à examiner en priorité.

115. La délégation du Zimbabwe a indiqué qu'en général les pays d'Afrique faisaient grand usage de trypanocides.

116. La délégation du Kenya a souligné que les résidus des acaricides utilisés contre les tiques posaient des problèmes en Afrique et qu'il y avait donc lieu d'examiner d'urgence la question des résidus d'acaricides.

117. Le Comité s'est déclaré favorable à l'inclusion des trypanocides dans la première liste de priorités, afin que ces substances soient examinées le plus tôt possible et que les acaricides fassent l'objet d'une étude. On est convenu que la question de médicaments utilisés à l'échelon régional serait examinée à une prochaine session, en raison des obstacles au commerce international dont ils pourraient être la cause.

118. Les délégations de l'Argentine, du Zimbabwe et du Kenya ont souligné la nécessité non seulement d'évaluer ces substances, mais aussi d'établir une infrastructure appropriée permettant d'abaisser les coûts de l'exécution des mesures de contrôle de l'emploi des médicaments vétérinaires et de la présence de ces médicaments et de leurs résidus dans les aliments dans les pays en développement. Cet aspect était particulièrement important pour les pays exportateurs de produits alimentaires d'origine animale désireux de s'assurer que leurs produits ne seront pas refusés par les pays importateurs possédant des règlements plus détaillés sur les résidus de médicaments vétérinaires.

119. On a fait observer qu'une aide serait nécessaire pour assurer la formation appropriée du personnel et se procurer du matériel d'analyse. Le Comité s'est rallié au point de vue du Secrétariat, selon lequel le Comité pourrait servir d'instance où de nombreux pays pourront échanger des informations sur les besoins des pays membres, dans le domaine du contrôle des denrées alimentaires et sur les mesures prises par les organisations de la Commission du Codex Alimentarius.

120. Plusieurs délégations ont fait état du besoin de tests de dépistage qui offrent une méthodologie rapide et peu coûteuse pour la détection de résidus de médicaments vétérinaires. On est convenu d'examiner cette question au titre du Point 6 (e) de l'ordre du jour.

121. Le Comité a noté qu'en plus des sujets spécifiques qui seront examinés dans le cadre des divers points subsidiaires, les questions suivantes s'étaient dégagées des observations orales et écrites des délégués:

Un certain nombre de produits dans lesquels la présence de résidus de certains médicaments pose des problèmes ont été identifiés, par exemple dans le poisson, les oeufs et le lait; les résidus d'agents neuroleptiques et anti-stress donnés aux porcs pendant leur transport pour réduire les pertes de poids dues au stress.

122. Le Comité est convenu d'accorder une attention spéciale à ce problème lorsqu'il sera demandé que les médicaments susmentionnés et leur présence dans les aliments d'origine animale fassent l'objet d'une évaluation prioritaire.

123. Le Comité a noté qu'il avait été suggéré d'effectuer une enquête sur les médicaments vétérinaires autorisés dans chaque pays et d'établir la liste des composés actuellement utilisés en pratique vétérinaire. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait d'une entreprise irréalisable en raison du nombre considérable de substances et plus grand encore de formulations utilisées dans les différents pays.

124. Le Comité a noté que l'OMS avait envisagé un projet similaire pour les médicaments destinés à l'homme, mais qu'elle y avait renoncé. Il a également signalé, à cet égard, qu'il serait impossible de tenir cette liste à jour et a donc déconseillé que soit entrepris un tel travail. A ce sujet, le représentant de l'OMS a informé le Comité qu'il avait été organisé des échanges réguliers de listes nationales de médicaments destinés aux hommes. De nombreux pays font parvenir à l'OMS des informations sur leurs

nouveaux médicaments qui sont réunies et distribuées chaque mois aux services officiels d'homologation. Le Comité a estimé que de tels échanges pourraient être étendus aux médicaments vétérinaires. Le Comité a exprimé sa gratitude au représentant de l'OMS pour les informations fournies.

125. Le Comité a également été informé qu'un répertoire sur les médicaments vétérinaires pour les Amériques était en préparation et sur le point d'être achevé. La poursuite des travaux concernant ce répertoire pourrait être assurée par une entreprise commerciale. Le Comité a fait part de son intérêt pour ce répertoire et a accepté l'offre des Etats-Unis d'en mettre des exemplaires à la disposition du Comité.

126. Il a été décidé de reprendre l'examen de la proposition relative à l'établissement d'un recensement ou d'un répertoire des médicaments vétérinaires lorsque le Comité aura eu l'occasion d'examiner le document en question.

127. Le Comité s'est rallié au point de vue de la délégation du Canada, selon lequel il serait utile d'élaborer un glossaire des termes essentiels au travail du Comité et a accepté l'aimable proposition de cette délégation de coordonner les travaux à ce sujet en procédant à des échanges de correspondance entre les sessions du Comité. Les délégations de l'Australie, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont proposé de participer à ce travail.

128. Il a été convenu que la délégation du Canada préparerait un projet sur les termes et définitions et solliciterait à ce sujet les observations des délégations ayant indiqué qu'elles souhaitaient participer à cette entreprise.

129. Il a également été proposé qu'à l'instar du CCPR le comité pourrait envisager d'établir une classification des produits et des parties d'aliments susceptibles de contenir des résidus de médicaments vétérinaires, travail auquel pourrait participer les délégations précitées. Le Comité a été d'avis que ce travail serait certes utile mais qu'il n'était pas aussi urgent que dans le cas des résidus de pesticides. Il a par conséquent décidé qu'il réexaminerait cette proposition à une prochaine session, lorsqu'il aura pris connaissance de l'opinion émise par le Comité d'experts en 1987.

130. Le Comité a rappelé que plusieurs délégations s'étaient déclarées préoccupées par les conséquences que pourrait avoir l'adjonction à faible dose d'antibiotiques dans l'alimentation animale pour en accroître l'efficacité. On a fait observer que la Consultation d'experts avait examiné attentivement ces pratiques et décelé des problèmes préoccupants pour la santé publique.

131. Le Comité est convenu de s'occuper uniquement du problème se rapportant aux résidus et de ne pas examiner les possibilités de transmission de souches résistantes à l'homme. Il est convenu que ce dernier point relevait de l'hygiène alimentaire et qu'il pourrait être transmis au Comité du Codex compétent. Le Comité a noté que plusieurs consultations d'experts avaient déjà examiné cette question à l'OMS.

132. Le Comité a reconnu que de nombreux aspects touchant aux méthodes d'analyse pour les médicaments vétérinaires dans les aliments et aux concentrations acceptables de résidus retenaient l'attention. Il est convenu que ces questions seraient examinées au titre des points pertinents 6 b) et 6 c) de l'ordre du jour.

133. A propos de l'élaboration de limites maximales de résidus, plusieurs délégations et observateurs se sont déclarés préoccupés par le problème des données nécessaires pour l'évaluation de médicaments vétérinaires. Des délégations ont signalé que, dans le cas des résidus de pesticides, le manque de données ou la répugnance à les communiquer avaient souvent entravé l'évaluation de ces substances. Cela tenait souvent au fait que les fabricants ne communiquaient pas les données de leur propriété sur les spécialités pharmaceutiques en l'absence de garanties quant au respect de leur caractère confidentiel.

134. Le Comité a été informé que des procédures avaient été arrêtées avec l'association des industriels (GIFAP) et le Programme international sur la sécurité des substances chimiques de l'OMS pour résoudre le problème que pose la communication et l'emploi de données de caractère confidentiel. Le Comité a exprimé l'espoir que des arrangements analogues pourraient être conclus pour l'évaluation des médicaments vétérinaires.

135. Le Comité a noté que plusieurs délégations étaient en faveur de l'élaboration de codes d'usages sur l'emploi de médicaments vétérinaires en général ou à des fins précises (par exemple, dans l'aquaculture). On est convenu de reporter cette question au Point 7 de l'ordre du jour.

136. En outre, les gouvernements ont fait état de l'intérêt qu'ils portaient à une surveillance appropriée de certains médicaments vétérinaires, tels que les stimulants de croissance à base d'hormones.

137. Le Comité a rappelé que des renseignements sur les efforts de surveillance à l'échelon international avaient été communiqués au Point 4 de l'ordre du jour. Le Comité est convenu cependant que les questions touchant aux activités de surveillance pourraient être également examinées dans le cadre des études de l'ingestion, au point 8 a) de l'ordre du jour.

138. En ce qui concerne les préoccupations exprimées par les délégations de l'Argentine et du Brésil au sujet de l'application de mesures de contrôle réalistes par les pays importateurs, le Comité a décidé d'examiner cette question au titre du Point 8 b) de l'ordre du jour (voir aussi par. 119).

139. Le Comité a identifié plusieurs thèmes qui semblent déborder le cadre de son mandat, tels que les limites maximales pour les résidus de désinfectants dans le lait, ainsi que les questions liées au contrôle pratique des résidus de médicaments vétérinaires (demandes d'équipement, de formation, de substances témoins, désignation de centres de référence, etc.).

140. Le Comité a estimé que ces questions devraient être portées à l'attention des services compétents de la FAO et de l'OMS.

141. Le Comité a proposé de permettre un échange d'informations sur ces questions en leur réservant un point à l'ordre du jour de ses prochaines sessions. A cet égard, il a été souligné que les pays qui souhaitaient bénéficier d'une assistance dans le domaine du contrôle alimentaire devaient en faire la demande à la FAO ou à l'OMS par l'entremise des services gouvernementaux compétents. Le Comité a noté qu'une telle aide était déjà dispensée par les institutions des Nations Unies et souvent aussi dans le cadre de l'assistance bilatérale.

Etablissement de méthodes de travail appropriées dans le cadre du Codex

142. Le Comité a été informé par le Secrétariat que la Commission n'avait pas encore examiné quelles devraient être les méthodes de travail de ce nouveau comité, jugées nécessaires par le fait que les résidus de médicaments vétérinaires ne sauraient être pris en considération dans le cadre des méthodes existantes que sont par exemple, les LMR pour les pesticides et les dispositions relatives aux additifs alimentaires.

143. Le Comité a noté que des changements appropriés avaient dû être apportés à plusieurs sections du Manuel de procédure afin qu'il y soit fait expressément mention des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

144. En outre, il a été souligné qu'il avait fallu mettre au point une procédure pour les mesures à prendre au sujet des concentrations de résidus acceptables élaborées par le Comité d'experts (procédure par étape), ainsi que les procédures appropriées pour l'acceptation des limites définitives.

145. Le Comité a conclu que des recommandations sur les questions précitées devaient être formulées et soumises à la Commission. Toutefois, cela ne pourra être fait qu'à l'issue d'un débat complet sur les points suivants de l'ordre du jour. Le Comité est convenu de prendre une décision au sujet de cette question au titre du Point 9 de l'ordre du jour.

Relations de travail avec les autres Comités du Codex

146. Le Comité a noté que la 16^{ème} session de la Commission lui avait recommandé de maintenir des relations étroites avec le CCMAS; tout en approuvant en principe cette recommandation, il est convenu de ne se prononcer sur ce point que lorsque la question de sa participation à l'élaboration de méthodes d'analyse et d'échantillonnage aura été étudiée (Point 6 c)). Le Comité a rappelé qu'il avait renvoyé au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire certaines questions liées à la résistance aux antibiotiques. Il a également noté qu'il avait consenti à adopter une attitude pragmatique en ce qui concerne l'emploi direct des pesticides sur les animaux (voir par. 90-93)), mais a reconnu que ses relations avec le CCPR pourraient être examinées plus avant afin d'éviter tout double emploi dans les travaux.

147. Le Comité est convenu que le même principe devrait être appliqué aux relations éventuelles avec les autres comités et a prié le Secrétariat de rédiger un document de travail pour sa prochaine session formulant des propositions quant à la manière dont les projets de textes touchant aux questions de procédure et d'organisation devraient être présentés à la Commission pour inclusion dans le Manuel de procédure.

ETABLISSEMENT DES PRIORITES POUR L'EXAMEN DES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 6(a) de l'ordre du jour)

148. Le Comité était saisi d'une liste de médicaments vétérinaires proposés par les pays membres du Codex (CX/RVDF 86/4) ainsi qu'un document sur l'élaboration des critères pour l'établissement des priorités (CX/RVDF 86/4 Add.2).

149. Le Comité est convenu qu'il conviendrait en premier lieu d'élaborer les critères et ensuite d'examiner les propositions des gouvernements, compte tenu de ces critères.

150. Conformément à ce qui avait été décidé antérieurement, un Groupe de travail a été constitué pour définir les critères régissant le choix des médicaments vétérinaires par le présent comité en vue de leur étude par le Comité d'experts. Ce Groupe de travail, présidé par le Dr G. Guest (Etats-Unis) a proposé que l'assemblée plénière du CC/RVDF adopte les critères ci-après:

"Critères applicables pour le choix des médicaments vétérinaires prioritaires pour l'établissement de limites acceptables de résidus"

Pour pouvoir figurer sur la liste de médicaments vétérinaires prioritaires, en vue de l'établissement de limites de résidus acceptables*, le médicament vétérinaire proposé lorsqu'il est utilisé en respectant de bonnes pratiques vétérinaires*, doit répondre à certains, mais pas nécessairement à tous les critères ci-après:

- i) le médicament est présent sous forme de résidus dans le produit alimentaire;
- ii) le médicament ou ses résidus sont à l'origine de préoccupations pour la santé publique;
- iii) les résidus du médicament affectent dans une mesure importante le commerce international;

* NOTE: Ces expressions sont à l'étude du Comité.

- iv) les résidus du médicament posent déjà ou risquent de poser des problèmes commerciaux;
- v) le médicament existe sous forme de produit commercial.

De plus,

- a) il faut s'assurer que les données voulues seront disponibles pour l'évaluation;
- b) le CC/RVDF devra tenir compte de tous travaux sur les résidus du médicament entrepris ou achevés par d'autres comités du Codex."

151. Le Groupe de travail a en outre recommandé que le choix des substances prioritaires se fasse en séance plénière.

152. Au cours de la discussion du Groupe de travail, il est apparu que les points suivants devaient également être discutés en séance plénière:

- A l'avenir, quand on envisagera d'étudier une substance, l'absence de données à jour et pertinentes risque de devenir un problème plus important que la présence de telles données.
- Même lorsqu'ils sont minimes, les problèmes relatifs à la santé publique et au commerce doivent être évidents pour qu'une substance puisse être choisie pour étude.

153. Le Comité a consacré un long débat aux critères proposés et s'est notamment demandé si le critère (i) devait toujours être satisfait ou si tous les critères avaient la même importance. Il est convenu que les substances chimiques à l'étude devaient être conformes à certains critères mais pas nécessairement aux cinq critères de la liste.

154. Le Comité a estimé que dans certains cas des critères autres que ceux qui affectent la santé et le commerce pourraient autoriser l'inscription de la substance sur la liste des priorités. Il a donc décidé de ne pas introduire de prescription minimale pour les aspects sanitaires et commerciaux.

155. La délégation de la Finlande s'est demandé si les médicaments vétérinaires administrés aux vaches laitières atteintes de mastites seraient conformes aux critères, étant donné qu'à son avis la présence de leurs résidus ne suscite des inquiétudes que pour la santé publique. On a également fait remarquer que des limites plus basses pourraient s'avérer nécessaires pour des raisons technologiques plutôt que sanitaires. On est convenu que l'emploi du lait provenant de vaches ainsi traitées était un problème technique et de santé publique relevant du Comité mixte FAO/OMS d'experts gouvernementaux sur le Code de principes concernant le lait et les produits laitiers.

156. Le Comité a noté les méthodes de travail de ce Comité qui s'inscrivent dans le cadre d'une coopération entre la FIL et le Secrétariat.

157. Le Comité a insisté sur la nécessité de se conformer à l'alinéa (b) des critères en vertu duquel le travail effectué par d'autres comités doit être pris en compte au moment du choix des médicaments prioritaires.

158. Quant à la question de la disponibilité des données soulevée par le Groupe de travail, le Comité a été informé que le CCPR avait une longue expérience sur l'obtention des données pertinentes, citées dans les critères ci-dessus et que le Comité pourrait adopter la même approche (envoi de lettres circulaires aux gouvernements).

159. Plusieurs délégations ont exprimé leurs préoccupations à propos de la possibilité d'obtenir les données nécessaires pour l'évaluation des médicaments vétérinaires.

160. Le représentant de l'OMS a informé le Comité qu'il existe une procédure bien établie en vertu de laquelle les fabricants pourraient fournir les données nécessaires. Il a mentionné les problèmes que posent les nouveaux médicaments protégés par des brevets. Les brevets de médicaments anciens qui ont expiré et l'absence de firme responsable à même de fournir des données à jour, pourraient aussi soulever des difficultés. On a également noté que le Comité d'experts n'aurait achevé l'évaluation des substances qu'après avoir reçu des données lui donnant satisfaction et qu'il demandait parfois qu'un complément de données lui soit fourni sur certains points spécifiques.

161. Le Comité a estimé qu'il y aurait avantage à ce que les médicaments vétérinaires proposés pour la liste des priorités soient accompagnés d'une confirmation garantie quant à la disponibilité des données pertinentes.

162. Le Comité a adopté les critères susmentionnés pour le choix des médicaments vétérinaires pour lesquels devront être établies les limites de résidus admissibles; il est convenu que ces critères serviraient à dresser la liste des priorités.

Propositions de médicaments vétérinaires à inclure dans la liste des priorités

163. Le Comité a examiné attentivement les propositions présentées par écrit et figurant dans le document susmentionné (par. 148) et décidé de joindre au présent rapport la liste des substances proposées par les pays membres. Les propositions ci-après ont été en outre soumises par les délégations:

- Suède: Benzimidazoles, carbadox, chloramphénicol, anabolisants, sulfamides.
- Australie: Febantel, clobantel
- Brésil: Approuve les paragraphes 15-17 du document CX/RVDF 86/4 Add.1, mais estime que les tranquillisants et les agents bêta-bloquants ne devraient pas figurer sur la liste des priorités.
- République
populaire de
Chine: Antibiotiques (Chloramphénicol, pénicilline, streptomycine, tétracycline, oxytétracycline), sulfamides (sulfadiazine), sulfaméthazine, sulfaquinoxaline), nitrofurans, clopidol, amprolines, antihelminthiques; levamisole, pesticides, y compris le DDT et les hydrocarbures chlorés.
- France: se déclare d'accord avec la liste de la Consultation d'experts (section 8) et propose: antibiotiques, sulfamides, nitrofurans, benzimidazoles, tranquillisants et bêta-bloquants.
- Kenya (parlant
pour la région
d'Afrique: Acaricides (organophosphates et hydrocarbures chlorés)
- Zimbabwe) Tripanocides: isométamidium, prothidium. Sel pro du sulfate de
Sénégal) quinuronium, acéturate de diminazène, imidocarbe, bleu trypan.
Kenya)
Ghana)

164. Avant de procéder à l'établissement d'une liste de priorités à soumettre au JECFA, le Comité s'est longuement demandé si cette liste devait inclure des substances ou des catégories de médicaments vétérinaires. Le représentant de l'OMS a estimé que pour l'évaluation de l'innocuité, il serait préférable de considérer une catégorie de médicaments vétérinaires présentant des caractéristiques similaires, car cela permettrait une meilleure utilisation des ressources limitées; toutefois, l'attention a été attirée sur le fait qu'il faudra établir les limites acceptables pour les résidus pour chaque médicament et que, les gouvernements et autres parties intéressées devront être informés avec précision des médicaments examinés.

165. Le Comité a également noté que le zéranol et l'acétate de trenbolone avaient déjà fait l'objet d'une évaluation partielle par le JECFA et qu'il conviendrait peut-être d'achever tout d'abord l'évaluation de ces médicaments.

166. Le Comité a été également informé que le JECFA devait élaborer des procédures pour la détermination des limites acceptables pour les résidus dans chaque aliment, ce qui représentait une nouvelle tâche pour ce Comité d'experts.

Etablissement de la liste des priorités

167. La délégation des Etats-Unis a déclaré qu'après avoir étudié attentivement les propositions écrites des gouvernements, elle avait préparé la liste des dix substances les plus fréquemment proposées. Les dix substances suivantes ont également été identifiées.

On a remarqué que la liste des Etats-Unis se référait à des substances individuelles.

168. Plusieurs délégations ont été d'avis que cette première liste devait contenir les substances individuelles qui suscitent une inquiétude immédiate, et énumérer les autres substances par catégories pour en faciliter l'évaluation. On a aussi proposé d'inclure dans cette liste les antibiotiques bêta-lactames en raison de leurs propriétés allergéniques, ainsi que les sulfamides, car ces composés suscitent des inquiétudes considérables pour la santé. Le Comité a convenu de ne pas inclure les antibiotiques bêta-lactames dans cette première liste.

169. Le Comité a convenu que les substances suivantes devaient figurer sur la liste des priorités:

Chloramphénicol

Anabolisants (oestradiol, progestérone, testostérone, acétate de trenbolone, zéranol)

Sulfamides

Nitrofurans

Nitroimidazoles

Oxyde de N-quinoline

Trypanocides

170. L'observateur de l'AHI, parlant au nom de l'industrie des médicaments vétérinaires (DSA, EFPIA et AHI), a indiqué qu'il était satisfait de la décision prise par le Comité de centrer son attention sur les composés prioritaires qui représentent à la fois un problème pour le commerce international et un sujet d'inquiétude pour la santé publique.

Il a approuvé la décision de donner la priorité au groupe des anabolisants hormonaux et jugé que l'interdiction récente des hormones par la Communauté économique européenne est un exemple de barrière non-tarifaire au commerce qui n'a absolument aucune base scientifique.

Les autres composés, comme les antibactériens, etc., sont considérés par l'industrie comme revêtant un caractère moins prioritaire.

171. L'observateur de l'Union internationale des associations de consommateurs (IOCU), a fait part de l'inquiétude qu'inspire à l'IOCU l'utilisation de certains médicaments vétérinaires (stimulants de croissance hormonaux, utilisation subthérapeutique des antibiotiques dans l'alimentation animale. Il a souligné que la nécessité de protéger le consommateur est l'un des principaux objectifs de l'IOCU et a cependant reconnu que des règlements non harmonisés pourraient constituer un obstacle au commerce international. L'observateur a insisté sur le rôle important que le Codex pourrait jouer dans le domaine des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

RAPPORTS AVEC LE COMITE MIXTE FAO/OMS D'EXPERTS SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

(Point 6 (b) de l'ordre du jour

172. Le Comité était saisi du document de travail CX/RVDF 86/4 Add.3 qui fournit quelques informations sur les procédures du JECFA et de la JMPR. Le Comité a remarqué que des informations supplémentaires sur ces comités figuraient également dans les Annexes II et III du document CX/RVDF 86/2 et dans la Partie I du document CX/RVDF 86/3.

173. Le Comité a été informé qu'une session extraordinaire du JECFA se tiendra pendant l'été 1987 et sera réservée à l'évaluation des résidus dans les médicaments vétérinaires. Il a noté que les experts du JECFA étaient choisis sur la base de leur compétence particulière sur les composés chimiques à évaluer. Le Comité a estimé qu'il ne lui appartenait pas d'adresser des recommandations au Comité d'experts au sujet des procédures de travail. Il a cependant confirmé qu'il souhaitait que celui-ci lui présente des recommandations sur les concentrations de résidus acceptables pour chaque médicament dans des aliments spécifiques.

174. Bien que dans l'ensemble on se soit félicité qu'une session supplémentaire du JECFA ait été prévue, plusieurs délégations ont été d'avis que le JECFA n'est pas indiqué pour évaluer les résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments; le nombre des experts devrait être considérablement augmenté, ce qui pèsera d'autant plus sur le coût de l'organisation de cette réunion. On s'est aussi inquiété de ce que ce travail supplémentaire pourrait retarder l'action du JECFA sur les additifs et les contaminants. Les délégations ont estimé qu'il convenait d'établir un nouveau Comité d'experts pour évaluer les médicaments vétérinaires dans l'alimentation.

175. Le représentant de l'OMS a expliqué les méthodes qu'emploie l'OMS pour sélectionner les experts affectés à la partie des activités du JECFA qui incombent à l'OMS. Il a également fait remarquer que les propositions d'évaluation provenaient non seulement du Codex, mais également d'autres organismes. Il a indiqué comment était établi le programme du JECFA, comment on obtenait et traitait les données ainsi que le calendrier à respecter pour l'envoi de demandes au Comité.

176. On a attiré l'attention sur les critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse qui figurent dans le Manuel de procédure (5ème édition, p. 78).

177. Le Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a informé le Comité que les limitations d'ordre budgétaire pouvaient empêcher, pour le moment, d'établir un nouveau comité d'experts et qu'une telle requête dans ce sens devrait être soumise à l'Assemblée mondiale de la santé et à la Conférence de la FAO. Il a également fait remarquer que la 3ème Conférence mixte FAO/OMS sur les substances ajoutées aux aliments (1973) avait élargi le mandat du JECFA de manière à ce qu'il puisse étendre ses activités à d'autres domaines que celui des additifs alimentaires.

178. Le Comité a reconnu les difficultés mentionnées plus haut mais a conclu que vu l'importance des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, il fallait vivement recommander à la Commission d'envisager l'établissement d'un nouveau comité d'experts.

179. Le Secrétariat a rappelé au Comité que la JMPR établissait des LMR sur la base de bonnes pratiques agricoles; il a invité le Comité à examiner s'il y avait lieu de définir l'expression "Bonnes pratiques pour l'emploi des médicaments vétérinaires".

180. Le Comité est convenu qu'il était nécessaire d'élaborer une telle définition et a sollicité les vues de l'OMS sur cette question étant donné l'expérience de cette institution en matière d'élaboration de directives semblables pour les médicaments destinés à l'usage humain.

181. La délégation des Pays-Bas a aimablement offert de préparer avec l'OMS, un avant-projet de définition aux fins d'examen par la prochaine session du Comité. On a observé que le Comité d'experts examinerait aussi ce que l'on entend par bonnes pratiques. Il a

été convenu que le document préparé par les Pays-Bas et l'OMS comprendrait aussi le point de vue du Comité d'experts.

182. L'attention du Comité a aussi été attirée sur une annexe du document CX/RVDF 86/4 Add.3 qui décrivait le type de données requises pour l'évaluation des résidus par la JMPR (pratiques de l'utilisateur et résidus) et par le JECFA pour l'évaluation des additifs alimentaires. Ceci donne une idée du type de données qui pourraient être requises pour fixer des niveaux de résidus acceptables.

ETABLISSEMENT D'UNE PROCEDURE POUR LE CHOIX DES METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE NECESSAIRES POUR LE CONTROLE DES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 6(c) de l'ordre du jour)

183. Le Comité a été saisi d'un document de travail sur ce sujet (CX/RVDF 86/4, Add.4) qui exposait les vues de la Consultation d'experts sur les différents types de méthodes pouvant être utilisées pour détecter les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale. Le Comité avait aussi sous les yeux le principal document de travail sur la question présentée à la Consultation d'experts.

184. L'auteur, le Dr R. Ellis (Etats-Unis) a exposé les points importants de ce problème. Il a noté que les méthodes peuvent être qualitatives, quantitatives et de confirmation. Selon lui: "les principales caractéristiques sont l'exactitude, la précision, la fiabilité, la rentabilité, la solidité et la sensibilité démontrées dans le cadre d'études de validation interlaboratoires".

185. On a remarqué que la Consultation d'experts avait recommandé que le Comité d'experts s'occupe aussi de certaines questions concernant les méthodes d'analyse, et surtout de leur disponibilité.

186. Les réponses à la lettre circulaire (CL 1986/2) démontrent l'intérêt que les gouvernements portent à la mise au point de méthodes internationalement reconnues et d'une haute fiabilité. On a aussi proposé d'établir un groupe de travail pour définir les critères applicables aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour les résidus de médicaments.

187. Le Comité a été informé que le CCMAS avait pour fonction de confirmer les méthodes d'analyse et d'échantillonnage proposées pour les normes de produits du Codex; cependant les méthodes pour les résidus de pesticides et les additifs et les spécifications microbiologiques n'ont pas à être confirmées. Le Comité a proposé que les méthodes d'analyse pour les résidus des médicaments vétérinaires en soient exemptées, pour les raisons indiquées ci-dessus.

188. Le Comité a rappelé que la délégation de la Norvège avait demandé que l'on précise l'alinéa (d) du mandat du Comité qui concerne les méthodes d'analyse. Le Comité est convenu qu'il devait s'occuper non seulement des critères, mais aussi des méthodes d'analyse et d'échantillonnage nécessaires et que l'alinéa (d) devait être amendé en conséquence. Plusieurs délégations ont fait remarquer qu'il était nécessaire d'établir des relations avec le CCMAS. Elles ont insisté sur les compétences très spécialisées nécessaires pour être en mesure de choisir les méthodes d'analyse et d'échantillonnage appropriées pour les résidus de médicaments vétérinaires.

189. Le Comité a décidé d'établir un groupe de travail ad hoc sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage placé sous la présidence du Dr Ellis (Etats-Unis), qui sera chargé de mettre au point des méthodes d'analyse et d'échantillonnage et de les recommander à la séance plénière. Il est convenu que le Groupe de travail devrait aussi examiner la validité des critères mentionnés ci-dessus.

190. Les délégations du Canada, de la Norvège, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Australie, de la France, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse, de la République populaire de Chine, de la Pologne, du Royaume-Uni, de l'Irlande et des Etats-Unis d'Amérique et le représentant de l'AOAC ont offert de participer aux travaux de ce groupe de travail. Il a aussi été convenu que les pays membres qui n'étaient pas présents à la session pourraient exprimer leur intérêt pour ce groupe de travail à son président.

191. Le Dr Ellis a accepté de coordonner le travail préparatoire pour la réunion du Groupe de travail. Des informations sur la première réunion qui se tiendra conjointement avec la prochaine session du Comité pourront être communiquées par lettre circulaire.

NECESSITE ET POSSIBILITE D'ELABORER DES CODES D'USAGES SUR CERTAINS ASPECTS DE L'EMPLOI DES MEDICAMENTS VETERINAIRES (SE RAPPORTANT AUX RESIDUS DE CES MEDICAMENTS DANS LES ALIMENTS) (Point 7 de l'ordre du jour)

192. Le Comité était saisi d'un document sur le sujet précité (CX/RVDF 86/6) qui soulignait que la Commission du Codex Alimentarius avait adopté un nombre considérable de codes d'usages se rapportant aux aspects touchant à l'hygiène et/ou la technologie des aliments transformés. Il s'agit de documents consultatifs qui ne sont pas soumis à la procédure d'acceptation du Codex. En général, les codes d'usages ont pour objet d'aider les gouvernements à s'assurer que les aliments sont préparés conformément à de bonnes pratiques de fabrication et en particulier dans des conditions d'hygiène satisfaisantes; ils se proposent également de faciliter le commerce international.

193. Les pays membres ont fait savoir qu'ils attachaient de l'importance aux codes d'usages du Codex qui sont utilisés par l'industrie, les services gouvernementaux chargés de la réglementation; et particulièrement lors de la rédaction de nouvelles lois alimentaires. Les codes d'usages relatifs à l'inspection de la viande et du poisson ont été particulièrement appréciés par les services nationaux compétents.

194. Le Secrétariat a proposé que, dans le cas où un code serait élaboré, une attention particulière soit accordée au mandat de ce Comité lors du choix des points à inclure dans le Code. Le Secrétariat a également signalé les observations des divisions FAO des pêches et de la production et la santé animales relatives à leur éventuelle participation.

195. Les observations des gouvernements étaient favorables à l'élaboration de Codes d'usages ou des Directives concernant l'emploi des médicaments vétérinaires.

196. Les délégations présentes à la session ont appuyé la proposition visant à élaborer un Code d'usages concernant l'emploi des médicaments vétérinaires à l'intention des agriculteurs/producteurs de denrées alimentaires et des vétérinaires. Il a été suggéré que ce code comprenne deux sections différentes, à l'intention des producteurs et du personnel d'encadrement.

197. La délégation du Kenya a proposé que des Directives soient élaborées dans un premier temps.

198. Plusieurs délégations ont estimé que le Code d'usages pour une utilisation sans danger des médicaments vétérinaires dans les exploitations, élaboré au Royaume-Uni pourrait fournir des indications et servir de modèle pour un Code d'usages international concernant l'emploi des médicaments vétérinaires. Le Comité a accepté l'aimable offre du Royaume-Uni de préparer un avant-projet de code qu'il examinera à sa prochaine session.

EXAMEN DE LA NECESSITE D'ENTREPRENDRE: (A) DES ETUDES DE L'INGESTION DE RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS ET (B) LA MISE AU POINT DE DIRECTIVES SUR LES PRINCIPES REGISSANT LA REGLEMENTATION DES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS

(A) Etude de l'ingestion

199. Le Comité a été saisi du document susmentionné CX/RVDF 86/7 contenant des informations sur les travaux et les expériences du CCFA et du CCPR dans le domaine des études de l'ingestion de contaminants et de résidus de pesticides dans le régime alimentaire. Ces données sont nécessaires à l'application des limites maximales de résidus établies par ces comités. Il a été également rappelé qu'au début de la session, il avait été fait état de l'intérêt que suscite une surveillance internationale appropriée des médicaments vétérinaires dans les aliments (voir par. 136-137)

200. On a suggéré que le Comité examine s'il est nécessaire que les études de l'ingestion dans le régime alimentaire soient prises en considération dans le cadre de ses activités et que les travaux déjà effectués à l'échelon international dans ce domaine soient passés en revue. L'attention a été appelée sur les Directives de l'OMS pour l'étude de l'ingestion de contaminants chimiques dans le régime alimentaire ainsi que sur les travaux du Programme mixte FAO/OMS de surveillance des produits alimentaires.

201. La délégation de l'Australie a informé le Comité des travaux sur l'ingestion entrepris par le CCPR et a indiqué qu'à chaque session de ce comité, toutes les délégations présentaient un rapport sur ces études d'un grand intérêt pour les pays participants. On a également signalé les travaux de l'OMS dans le domaine de la surveillance, qui réunissaient un très grand nombre de données à l'échelon international. La délégation a proposé que ces études englobent les médicaments vétérinaires.

202. La délégation des Etats-Unis d'Amérique s'est ralliée aux vues exprimées plus haut et a suggéré que soit effectuée une enquête sur les activités de surveillance dans les pays membres. Cette opinion a été partagée par d'autres délégations.

203. Le Comité a accepté l'aimable proposition de la délégation des Etats-Unis d'Amérique d'entreprendre cette enquête en coopération avec le Secrétariat et d'évaluer les données réunies pour la prochaine session du Comité.

(B) Réglementation

204. Le Comité a noté les travaux entrepris par le CCPR, qui sont exposés dans le Guide concernant les recommandations Codex se rapportant aux résidus des pesticides et en particulier dans la section de ce document intitulée "Pratiques recommandées aux pays en matière de réglementation pour faciliter l'acceptation et l'application des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides aux aliments".

205. Le Comité a également rappelé que les délégations de l'Argentine et du Brésil s'étaient déclarées préoccupées par les mesures de réglementation prises dans les pays importateurs et qu'elles avaient recommandé que des directives internationales soient établies sur ces questions.

206. Le Comité a été d'avis qu'il pourrait être prématuré d'envisager l'étude de directives en matière de réglementation si tôt dans le programme de travail du Comité, rappelant que le CCPR n'avait mis au point de telles directives qu'à un stade très avancé de ses travaux.

207. Le Comité a décidé de garder cette question inscrite au programme de ses travaux mais d'en remettre l'examen à une session ultérieure, lorsque le besoin s'en fera sentir.

PROGRAMME DE TRAVAIL ET REPARTITION DES TÂCHES EN VUE DE LA PROCHAINE SESSION
(Point 9 de l'ordre du jour)

208. Le Comité est convenu d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de sa prochaine session:

- Questions intéressant le Comité
- Activités des organisations internationales
- Document de travail sur les questions de procédures (proposition d'amendement du Manuel de procédure, procédure par étapes, procédure d'acceptation et relations de travail avec les autres comités du Codex) (Secrétariat).
- Rapport sur l'état d'avancement du glossaire des termes et définitions (travail coordonné par le Canada).
- Rapport sur les définitions des bonnes pratiques dans l'emploi des médicaments vétérinaires (Pays-Bas/OMS).
- Examen de la liste des priorités d'après les réponses à la lettre circulaire.
- Rapport du JECFA, comprenant le cas échéant des limites acceptables de résidus.
- Rapport du Groupe de travail ad hoc sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
- Premier projet de Code d'usages concernant l'emploi de médicaments vétérinaires (Royaume-Uni)
- Examen du Répertoire de médicaments vétérinaires pour les Amériques (à distribuer par la délégation des Etats-Unis d'Amérique)
- Enquête sur les études de l'ingestion de résidus (Etats-Unis/Secrétariat).

209. Le Comité a approuvé le mandat amendé ci-après et décidé qu'il serait soumis pour approbation à la 16ème session de la Commission:

- a) déterminer les médicaments vétérinaires prioritaires pour l'examen de leurs résidus dans les aliments;
- b) établir des limites de résidus admissibles pour ces substances;
- c) élaborer au besoin des codes d'usages ou des directives;
- d) examiner les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à utiliser pour doser les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

AUTRES QUESTIONS (Point 10 de l'ordre du jour)

Exposé de la délégation du Sénégal

210. La délégation du Sénégal a présenté l'exposé suivant:

"A la demande de la délégation du Sénégal on était précédemment convenu au cours de la session que certains aspects de la situation africaine dans le domaine des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments seraient pris en considération".

Comme la délégation du Sénégal l'a souligné au cours de la session, la recherche de résidus représente une lourde tâche qui nécessite:

- du matériel
- et du personnel compétent.

La santé humaine n'a pas de prix mais malheureusement la nécessité d'une surveillance de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale n'est pas encore partout reconnue. Actuellement, les pouvoirs publics sont plutôt préoccupés par les moyens d'augmenter la production.

Le délégué du Sénégal pense qu'à l'heure actuelle, sauf dans quelques pays, nous traversons une phase où l'éducation est nécessaire. Il faudrait donc disposer du maximum de renseignements sur:

- les médicaments vétérinaires essentiels
- les types de toxicité et d'effets secondaires provoqués
- le besoin de réglementer l'utilisation de ces médicaments.

La délégation du Sénégal propose la tenue en Afrique d'un séminaire qui serait consacré:

- aux effets secondaires et aux dangers liés à une utilisation inappropriée des médicaments vétérinaires.

Notre Comité pourrait recommander aux organisations internationales compétentes d'organiser un tel séminaire.

211. Les délégations du Ghana, du Kenya, de la Côte d'Ivoire et du Zimbabwe se sont déclarées du même avis que le Sénégal. En outre, la délégation de la Côte d'Ivoire a formulé un double souhait:

- 1) celui de voir le Comité de coordination pour l'Afrique fortement impliqué dans la préparation et l'organisation d'un séminaire sur les résidus de médicaments vétérinaires;
- 2) celui aussi de voir le Comité de coordination pour l'Afrique retrouver son dynamisme, pour le moins en ce qui concerne les travaux du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires; cela pourrait signifier qu'au besoin un plan d'étude régional serait préparé sur les problèmes qui nous préoccupent. On pourrait ainsi éviter le double emploi des travaux et avoir la possibilité de mieux faire connaître au présent Comité les problèmes qui se posent aujourd'hui.

Là encore la Côte d'Ivoire rejoint la délégation du Sénégal qui a insisté sur le fait qu'une attention toute particulière soit accordée aux problèmes posés par l'étude des résidus de médicaments vétérinaires.

212. La délégation de la République populaire de Chine a déclaré qu'elle approuvait pleinement la déclaration du Sénégal. Au cours de ces dernières années, l'OMS, le FDA et le Groupe sur la qualité des aliments et la protection du consommateur ont apporté une aide à trente pays en développement en vue de renforcer leurs services de laboratoires spécialisés dans le contrôle de la contamination des denrées alimentaires. La Chine, en tant que pays en développement, désirerait recevoir quelques informations et des conseils dans le domaine de l'éducation, de la part des comités du Codex, dans le cadre par exemple de séminaires ou de consultations d'experts. La Chine souhaite également pouvoir bénéficier d'une aide qui lui permettrait de renforcer ses services de laboratoire spécialisés dans le contrôle de la contamination des denrées alimentaires, sous forme d'équipement analytique et de personnel possédant une formation appropriée. Notre pays a besoin de réglementer l'emploi des médicaments vétérinaires et notamment des additifs ajoutés aux aliments du bétail, de fixer des limites de tolérance pour les résidus dans les tissus et les aliments d'origine animale, d'établir des délais d'attente pour l'administration des médicaments vétérinaires et l'emploi des additifs dans l'alimentation des divers types d'animaux producteurs d'aliments.

213. Le Secrétariat a informé le Comité qu'il serait possible d'organiser un séminaire de type proposé par la délégation du Sénégal qui aurait lieu conjointement avec la session du Comité de coordination pour l'Afrique.

214. Une telle procédure s'est déjà avérée utile et a été couronnée de succès dans la région d'Amérique Latine et des Caraïbes où des réunions de travail tenues à l'occasion des sessions du Comité de coordination pour l'Amérique Latine et les Caraïbes et consacrées à des questions touchant à l'hygiène alimentaire ont bénéficié d'une aide de l'OPS.

215. On a informé les délégations africaines qu'il appartenait à leurs autorités nationales de contacter sur ce point les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS.

216. Le Comité dans son ensemble a vivement soutenu la demande formulée par les délégations des pays africains présentes à la session et vivement invité les deux organisations à lui donner suite.

217. Le Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ainsi que le Président du Comité ont pris l'engagement de suivre cette question.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)

218. Les délégations à la présente session ont exprimé l'avis que des sessions annuelles étaient nécessaires, tout au moins au cours de la phase initiale des travaux du Comité, afin d'obtenir des résultats concrets le plus tôt possible. Certaines délégations ont mis en garde contre les délais que demande la bonne préparation des sessions d'un Comité.

219. Le Comité a été informé qu'une seule session avait été prévue pour l'exercice biennal 86/87 et qu'il appartenait à la Commission de décider de toute substitution ou addition aux réunions des comités du Codex.

220. Le Comité est convenu qu'il préférerait tenir sa deuxième session en 1987 et a décidé de demander au pays hôte et au Secrétariat de présenter des recommandations dans ce sens à la Commission.

221. Le Comité a noté que sa seconde session pourrait se tenir à Washington, D.C. à une date qui sera communiquée ultérieurement.

CANADA

Dr. G.A. Mitchell
Director
Bureau of Veterinary Drugs
Drugs Directorate
7th Floor Jeanne Mance Building
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 1B7, Canada

Dr. R. J. Moir
Associate Director
Scientific & Technical Programs
Meat Hygiene Division
Agriculture Canada
2255 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K1A 0Y9, Canada

Dr. P. Saschenbrecker
Chief, Residue Analysis
Meat Hygiene Division
Food Production & Inspection Branch
Agriculture Canada
2255 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K1A 0Y9, Canada

Dr. Julius Frank (Industry Advisor)
Executive Secretary
Canadian Animal Health Institute
P. O. Box 291
42A Main Street
Manotick, Ontario
K0A 2N0, Canada

CHINA, People's Rep. of
CHINE, Rep. pop. de la
CHINA, Rep. pop. de

Mr. Chen Bingzheng
Senior Veterinarian
Bureau of Animal Husbandry
MAAF
Beijing, People's Rep. of China

Ms. Zhu Beilei
Associate Professor
Department of Veterinary Pharmacology and
Toxicology
College of Veterinary Medicine
Beijing Agricultural University
Beijing, People's Rep. of China

Mr. Shen Zhichang
Assistant Researcher
The National Control Institute of
Veterinary Bioproducts and
Pharmaceuticals
Beijing, People's Rep. of China

CÔTE D'IVOIRE

Dr. Daniel Sess Essiagne
Médecin Nutritionniste à l'Institut
National de Santé Publique d'Abidjan
Côte d'Ivoire

Dr. Guilloeme Dakouri
Pharmacien Microbiologiste à l'Institut
National de Santé Publique d'Abidjan
Côte d'Ivoire

Dr. Fofana Coulibaly
Pharmacien
Chef de Division Produits Alimentaires au
Lanetia
Abidjan, Côte d'Ivoire

CUBA

Dr. Celso Rodriguez García
Specialist of National Department of Food
Hygiene and Nutrition
Ministry of Public Health
Calle 3 esC. N, Vedado
Ciudad de la Habana 32-39, Cuba

Dr. Emilio Del Pozo Saniz
Investigator of Nutrition and Food Hygiene
Ministry of Public Health
Infanta 1158
Ciudad de la Habana 3, Cuba

DENMARK
DANEMARK
DINAMARCA

Mr. Kaj Andreasen
Senior Veterinary Officer
Veterinary Services
Frederiksgade 21
1265 Kobenhavn K., Denmark

EGYPT
EGYPTE
EGIPTO

Dr. Mahmoud Elawady Abdel Rahman
Director General
Veterinary Department
Ministry of Agriculture and Food Security
Dokki
Cairo, Egypt

Dr. Ahmed Abdel Raquf Rashwan
Veterinarian
Mechanical Abattoir
Bastin
Cairo, Egypt

LIST OF PARTICIPANTS 1/
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairman: Dr. Lester M. Crawford
Président: Associate Administrator
Presidente: Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 331-E, Administration Building
Washington, D.C. 20250,
USA

Rapporteur: Prof. Dr. Arpad Somogyi
Relator: Director
Dept. of Drugs, Animal Nutrition and Residue Research
Bundesgesundheitsamt
Postfach 33 00 13
Federal Republic of Germany

ARGENTINA
ARGENTINE

Dr. Victoriano Tolosa
Director Laboratorios Ganaderos
Secretaría Agricultura, Ganadería y Pesca
Paseo Colón 922
Buenos Aires, Argentina

Mr. Gustavo Ferrari
Second Secretary
Embassy of the Argentine Republic
1676 K St., N.W., 610
Washington, D.C. 20006, USA

AUSTRALIA
AUSTRALIE

Dr. Gardner Murray
Acting Director
Bureau of Rural Science
Department of Primary Industry
Canberra, 2600, Australia

Mr. G.N. Hooper
Pesticides Coordinator
Bureau of Rural Science
Department of Primary Industry
Canberra, 2600, Australia

Dr. A.L. Black
Adviser in Toxicology
Department of Health
P.O. Box 100
Doden A.C.T., Australia

AUSTRALIA (Cont.)

Dr. L. Valentine
Principal Veterinary Officer
NSW Department of Agriculture
Sydney, NSW 2001, Australia

Mr. A. Morley
Executive Director
Agricultural and Veterinary
Chemicals Association of Australia
GPO Box 3968
Sydney NSW 2001, Australia

Dr. R. Biddle
Veterinary Counsellor
Embassy of Australia
Washington, D.C., USA

BRAZIL
BRESIL
BRASIL

Mr. José Roberto Procopiak
Brazilian Embassy
3006 Massachusetts Ave., N.W.
Washington, D.C. 20008, USA

Mr. Tomaz de Aquino Porfirio
Chefe do Setor de Alimentos e Rações
Laboratório Nacional de Referência Animal
33600 - Pedro Leopoldo - MG,
Brazil

Ms. Marta Fonseca Veloso De Lima
Ministry of Health
SNVS/DINAL 2º Andar Sala 204
Brasília-DF, Brazil

1/ The Heads of Delegations are listed first.
Les Chefs de délégations figurent en tête.
Figuran en primer lugar los Jefes de las Delegaciones.

FINLAND
FINLANDE
FINLANDIA

Dr. Kalevi Salminen
Ministry of Agriculture and Forestry
Box 232
00171 Helsinki, Finland

Prof. Dr. Jorma Hirn
National Veterinary Institute
Box 368
00101 Helsinki, Finland

Mr. Jukka Loimaranta
Valio, Finnish Co-operative Dairies'
Association
Research and Development Department
Analytical Division
Box 390
00101 Helsinki, Finland

Mr. Pekka Pakkala
Senior Health Officer
National Board of Health
Haapaniemenkatu 3-5
00530 Helsinki, Finland

FRANCE
FRANCIA

Dr. Jacques Boisseau
Chairman
International Consultation on Veterinary
Products Registration
Laboratoire National des Médicaments
Vétérinaires
Direction de la Qualité
Services Vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
La Haute-Marche - Javené
35133 Fougères, France

Dr. R. Cheippe
Animal Health Division Manager
UPJOHN Cie, France
SIMV: Syndicat de l'Industrie du
Médicament Vétérinaire
6, Rue de la Trémoille
75008 Paris, France

Mr. C. Roussel
SYNPA
Syndicat National des Producteurs
d'Additifs
41 bis, Boulevard Latour
Maubourg
75007 Paris, France

GERMANY, Fed. Rep. of
ALLEMAGNE, Rep. fed d'
ALEMANIA, Rep. Fed. de

Dr. Friedrich Heuner
Ministerialrat
Bundesministerium für Jugend, Familie,
Frauen und Gesundheit
Deutschherrenstrasse 87
D-5300 Bonn 2
Fed. Rep. of Germany

Prof. Dr. Arpad Somogyi
Director
Dept. of Drugs, Animal Nutrition and
Residue Research
Bundesgesundheitsamt
Postfach 33 00 13
D-1000 Berlin 33
Fed. Rep. of Germany

Dr. Dieter Arnold
Federal Health Office
Bundesgesundheitsamt
Postfach 33 00 13
D-1000 Berlin 33
Fed. Rep. of Germany

Dr. Michael Petz
Association of German Chemists
Food Chemistry Section
University of Muenster
Institute of Food Chemistry
Piusallee 7
D-4400 Muenster
Fed. Rep. of Germany

Dr. Peter Altreuther
Bayer AG. Werk Elberfeld
Pharma-Forschungszentrum
Postfach 10 17 09
D-5600 Wuppertal 1
Fed. Rep. of Germany

Dr. Hubert Tiefenbacher
Head
Regulatory Affairs
BASF AG
Abt. ME/Z-D 205
D-6700 Ludwigshafen
Fed. Rep. of Germany

Dr. Otto Kern
Head
Product Development
Boehringer Ingelheim
Vetmedica GmbH
Postfach 200
D-6507 Ingelheim/Rhein
Fed. Rep. of Germany

GHANA

Dr. John K. Obinim
Deputy Director
Veterinary Services Department
Ministry of Agriculture
P.O. Box M161
Accra, Ghana

HUNGARY
HONGRIE
HUNGRIA

Mr. Imre Takacs
First Secretary of Agriculture Affairs
Embassy of Hungary
3910 Shoemaker St., N.W.
Washington, D.C., 20008
USA

IRELAND
IRLANDE
IRLANDA

Mr. John Ferris
Senior Superintending Veterinary Inspector
Department of Agriculture
Agriculture House
Kildare Street
Dublin 2, Ireland

Dr. Thomas B. Barragry
Lecturer in Veterinary Pharmacology,
Toxicology and Therapeutics
Faculty of Veterinary Medicine
University College Dublin
Ballsbridge
Dublin 4, Ireland

JAPAN
JAPON

Mr. M.D. Hiroshi Inaba
Chief
Office of Health Food Management
Food Sanitation Division
Environmental Health Bureau
Ministry of Health and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo, Japan

Mr. Kiyotaka Mukai
Chief
Feed Additives Section
Pharmaceutical Affairs Office
Animal Health Division
Livestock Industry Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
No. 1, 2-chome, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo, Japan

JAPAN (Cont.)

Mr. Yasumasa Kido
Director
Analytical Chemistry Department
Research Institute Foundation for Animal
Science in Biochemistry and Toxicology
2277 Shimokuzawa
Sagamihara City
Kanagawa Prefecture, Japan

Dr. Hiroshi Tachi
Technical Adviser
Corporation Japan Veterinary Pharmaceutical
Association
Baji-Chikusan Kaikan
1-2 Kanda
Surugadai
Chiyodaku, Tokyo, Japan

Mr. Kenji Ishii
Adviser of Japanese Ministry of Health and
Welfare
Embassy of Japan
1001 Connecticut Avenue, N.W.
Suite 704
Washington, D.C., USA

KENYA
KENIA

Mr. J.M. Nganga
Chief
Hygiene Officer
Veterinary Laboratories
P.O. Kabete
Nairobi, Kenya

KOREA, Rep. of
COREE, Rep. de
COREA, Rep. de

Dr. Sang-Woo Park
Agricultural Attaché
Embassy of Republic of Korea
2320 Massachusetts Ave., N.W.
Washington, D.C. 20008, USA

KUWAIT
KOWEIT

Dr. Jaafar Suleiman Dawood
Deputy Chief Preventive Medicine
Ministry of Health - Kuwait
P.O. Box 48999
Alsabahxia, Kuwait

Mr. Yacoub Khalid Almutawa
Director of Public Health Laboratory
Ministry of Health - Kuwait
P.O. Box 5
Alsabahxia, Kuwait

KUWAIT (Cont.)

Dr. Sultan Ahmed Al-Sultan
Director of Animal Health Department
Agriculture affairs and Fish Resources
Authority
P.O. Box 21422
Safat, Kuwait

MADAGASCAR

Mr. Ralison René Gilbert
Counselor for Economic and Commercial
Affairs
Embassy of Madagascar
2374 Massachusetts Ave., N.W.
Washington, D.C. 20008, USA

MEXICO
MEXIQUE

Mr. Jorge L. Ymay Seemann
Secretaría de Agricultura y Recursos
Hidráulicos
Jefe del Departamento de Productos
Químico-Farmacéuticos y Determinación
de Tóxicos
Guillermo Perez Valenzuela No. 127
Coyoacan, 04000 D.F., Mexico

NETHERLANDS
PAYS-BAS
PAISES BASJOS

Mr. C.C.J.M. van der Meijs
Ministry of Agriculture and Fisheries
Director, Nutrition and Quality Affairs
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague, Netherlands

Mr. L. Zegers
Ministry of Welfare, Health and Cultural
Affairs
Chief Officer, Veterinary Inspection
P.O. Box 439
2260 AK Leidschendam, Netherlands

NEW ZEALAND
NOUVELLE-ZELANDE
NUEVA ZELANDIA

Mr. A.I. McKenzie
Assistant Director (Technical Services)
Meat Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Private Bag
Wellington, New Zealand

Mr. D.E. Easingwood
Registrar
Animal Remedies Board
Animal Health Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Private Bag
Wellington, New Zealand

NORWAY
NORVEGE
NORUEGA

Dr. J.A. Race
Food Control Board
Codex Alimentarius
P.O. Box 8139 Dep.
0033 Oslo 1, Norway

Dr. M. Yndestad
Professor
Directorate of Health
P.O. Box 8128 Dep.
0032 Oslo 1, Norway

Mr. S.O. Roald
Regional Manager
Norwegian Government Fish Inspection
Quality Control Service
Directorate of Fisheries
P.O. Box 168
6001 Alesund, Norway

POLAND
POLOGNE
POLONIA

Dr. Teodor Juszkiewicz
Professor of Pharmacology and Toxicology
Veterinary Research Institute
Partyzantow 57
24-100 Pulawy, Poland

Dr. Janusz Mazurek
Director
Department of Veterinary Medicine
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Economy
St. Wspolna 30
00-930 Warszawa, Poland

SENEGAL

Mr. François Abiola
Minister of Public Health
Office of Hygiene and Sanitary Protection
Division of Food and of Applied Nutrition
of Senegal
Ecole Inter-Etats de Science et Médecine
Vétérinaire
B.P. 5077
Dakar, Senegal

SPAIN
ESPAGNE
ESPAÑA

Mr. José Luís Gomez Lopez
Consejero Técnico
Secretaría de Estado para la CEE
Ministerio de Asuntos Exteriores
Cl. Francisco Silvela No. 82
Madrid, Spain

SPAIN (Cont.)

Mr. Francisco Montalvo
Jefe del Servicio de Alimentos de Origen
Animal
Ministerio de Sanidad y Consumo
Paseo del Prado, 18-20
Madrid 28014, Spain

SWEDEN
SUEDE
SUECIA

Mr. Erland Paajarvi
Head of Hygiene Department
National Food Administration
Box 622
S-751 26 Uppsala, Sweden

Mr. Ake Rutegard
Veterinary Surgeon
Swedish Farmers' Meat Marketing Association
S-121 86 Johanneshov, Sweden

Mr. Eric Skoglund
Veterinary Counselor
Head of General Veterinary Division
National Board of Agriculture
S-551 83 Jonkoping, Sweden

SWITZERLAND
SUISSE
SUIZA

Dr. St. Hasler
Vice-directeur
Office Vétérinaire Fédéral
Schwarzenburgstrasse 161
CH-3097 Liebefeld, Switzerland

Mr. O. Bindschedler
Regulatory Affairs Department
NESTEC SA
CH-1800 Vevey, Switzerland

Dr. B. Schmidli
Hoffmann-La Roche & Co. AG
CH-4002 Basel, Switzerland

THAILAND
THAILANDE
TAILANDIA

Dr. Malinee Limpoka
Associate Professor
Department of Pharmacology
Kasetsart University
Bangkok 10900, Thailand

TURKEY
TURQUIE
TURQUIA

Mr. Orhan Turkoz
Agricultural Counselor
Embassy of Turkey
2523 Massachusetts Ave., N.W.
Washington, D.C. 20008, USA

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI
REINO UNIDO

Mr. C.A. Cockbill
Head of Food Standards Division
Ministry of Agriculture, Fisheries & Food
Great Westminster House
Horseferry Road
London SW1P 2AE, United Kingdom

Mr. A.N. Christie
Senior Veterinary Officer
Meat Hygiene Section
M.A.F.F. Tolworth Tower
Surbiton Surrey, United Kingdom

Dr. Geoffrey E. Diggle
Senior Medical Officer
Toxicology Division
DHSS, Hannibal House
Elephant & Castle
London SE1, United Kingdom

Mr. Bryan Harding
Agricultural Attaché
British Embassy
3100 Massachusetts Ave., N.W.
Washington, D.C. 20008, USA

Mr. A.R.M. Kidd
Head, Medicines Unit
Central Veterinary Laboratory, New Haw
Weybridge, Surrey
United Kingdom

Dr. M.E. Knowles
Head of Food Science Division
Ministry of Agriculture, Fisheries & Food
Great Westminster House
Horseferry Road
London SW1P 2AE, United Kingdom

Mr. G.A. Morris
NAOH Representative
Head of Regulatory Affairs
Coopers Animal Health Ltd.
Berkhamsted Hill
Berkhamsted, United Kingdom

UNITED STATES OF AMERICA
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Dr. Gerald B. Guest
Director, HFV-1
Center for Veterinary Medicine
Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane
Rockville, Maryland 20857, USA

UNITED STATES (Cont.)

Dr. Richard Ellis
Director, Chemistry Division
Food Safety and Inspection Service, Science
U.S. Department of Agriculture
Room 405, Annex Building
300 12th Street, SW
Washington, DC 20250, USA

Dr. Suzanne Fitzpatrick
Special Assistant, HFV-1
Office of the Director
Center for Veterinary Medicine
Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane
Rockville, Maryland 20857, USA

Dr. Robert Livingston
Director, Division of Drug
Manufacturing and Controls, HFV-140
Office of New Animal Drug Evaluation
Center for Veterinary Medicine
Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane
Rockville, Maryland 20857, USA

Dr. Gerald Moy
Multilateral Desk, HFY-50
International Affairs Staff
Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane
Rockville, Maryland 20857, USA

Dr. William H. Dubbert
Assistant Deputy Administrator
Food Safety and Inspection Service, Science
U.S. Department of Agriculture
Room 404, Annex Building
300 12th Street, S.W.
Washington, D.C. 20250, USA

Dr. Alex Apostolou
Director, Division of Drug
and Environment Toxicology, HFV-150
Office of New Animal Drug Evaluation
CVM/FDA
5600 Fishers Lane
Rockville, Maryland 20857, USA

Ms. Adrienne Dern
Director of International
and Section Activities
Animal Health Institute
Box 1417-D50
Alexandria, Virginia 22313, USA

Mr. John T. Craig
AHI Representative
Director, Corporate Regulatory Affairs
Animal Products Group
International Minerals & Chemical Corp.
P.O. Box 207
Terre Haute, Indiana 47808, USA

UNITED STATES (Cont.)

Mr. C. W. McMillan
President
McMillan and Farrell Associates
2021 K Street, N.W.
Suite 306
Washington, D.C. 20006, USA

Dr. Steve Sundlof
American Veterinary Medical Association
College of Veterinary Medicine
Box J-137
University of Florida
Gainesville, Florida 32610, USA

Philip C. Olsson, Esquire.
U.S. Meat Export Federation.
Washington Counsel
Olsson and Frank, P.C.
Suite 400
1029 Vermont Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20005, USA

Dr. Frank Mulhern
National Pork Producers Council
Suite 200
1015 Fifteenth Street, N.W.
Washington, D.C. 20005, USA

Dr. George D. Wilson
Vice President
Science and Prepared Meats
American Meat Institute
P.O. Box 3556
Washington, D.C. 20007, USA

Dr. Donald L. Houston
Administrator
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
14th and Independence Avenue, S.W.
Washington, D.C. 10150, USA

Mr. Eddie Kimbrell
Deputy Administrator
for Commodity Services
Agricultural Marketing Service
U.S. Department of Agriculture
14th and Independence Avenue, S.W.
Washington, D.C. 20250, USA

UNITED STATES (Cont.)

Mr. Charles W. Cooper
Assistant Director, HFF-1
Center for Food Safety and Applied Nutrition
Food and Drug Administration
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204, USA

Dr. Herbert Blumenthal
Director, Division of Toxicology, HFF-150
Center for Food Safety and Applied Nutrition
Food and Drug Administration
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204, USA

Dr. Larry Miller
American Veterinary Medical Association
Suite 828
1522 K Street, N.W.
Washington, D.C. 20005, USA

Ms. Sharon Sachs
Public Affairs Specialist
Information and Legislative Affairs
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
14th and Independence Avenue, S.W.
Washington, D.C. 20250, USA

Mr. Yuen-Gi Yee
Head, Audiovisual Unit
Information and Legislative Affairs
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
14th and Independence Avenue, S.W.
Washington, D.C. 20250, USA

Mr. James R. Brooker
Fishery Products Inspection and
Safety Division
U.S. Department of Commerce
1825 Connecticut Ave. N.W.
Suite 814
Washington, D.C. 20235, USA

Dr. Robert W. Weik
Assistant to the Center Director, HFF-4
Food and Drug Administration
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204, USA

ZIMBABWE

Dr. D. Knottenbelt
Lecturer Veterinary Sciences
University of Zimbabwe
Department of Clinical Veterinary Studies
P.O. Box M.P. 167, Mount Pleasant,
Harare, Zimbabwe

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

INTERNATIONAL FEDERATION OF GLUCOSE
INDUSTRIES (IFG)

Mr. Charles Feldberg
CPC International, Inc.
V. P. Health, Safety and Quality Assurance
Englewood Cliffs
New Jersey 07632, USA

INTERNATIONAL FEDERATION OF GROCERY
MANUFACTURERS OF AMERICA (IFGMA)

Mr. Sherwin Gardner
Vice President
Science and Technology
Grocery Manufacturers of America, Inc.
1010 Wisconsin Ave., Suite 800
Washington, D.C. 20007, USA

Dr. Crystal Willis
Science Associate
Grocery Manufacturers of America, Inc.
1010 Wisconsin Ave., Suite 800
Washington, D.C. 20007, USA

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)

Prof. Dr. W. Heeschen
Institute für Hygiene
Bundesanstalt für Milchwissenschaft
Postfach 6069
D-2300 Kiel 14
Fed. Rep. of Germany

ASSOCIATION OF OFFICIAL ANALYTICAL CHEMISTS
(AOAC)

Mr. David MacLean
Executive Director
Association of Official Analytical Chemists
(AOAC)
1111 North 19th Street
Suite 210
Arlington, VA 22209
USA

Ms. Rita Comotto Bahner
Assistant Executive
Association of Official Analytical Chemists
(AOAC)
1111 North 19th Street
Suite 210
Arlington, VA 22209
USA

Ms. Nancy Palmer
Publications Manager
Association of Official Analytical Chemists
(AOAC)
1111 North 19th Street
Suite 210
Arlington, VA 22209, USA

ANIMAL HEALTH INSTITUTE (AHI) INTERNATIONAL

Dr. Gordon Kemp
Director, Scientific Liaison
Agricultural Products Research and
Development
Pfizer Central Research
Groton, Connecticut 06340
USA

Dr. Brian Bagnall
AHI Representative
Director, Applebrook Research
Center and Technical Services
Smithkline Animal Health Products
1600 Paoli Pike
West Chester, Pennsylvania 19380
USA

Dr. Jerry Brunton, V.M.D.
Vice President - Scientific Activities
Animal Health Institute
119 Oronoco Street
Box 1417-D50
Alexandria, Virginia 22313
USA

BUREAU EUROPEEN D'INFORMATION POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA SANTE ANIMALE (DSA)

Dr. Jean-Claude Bouffault
Vice-President of DSA
Rue Defacqz, 1/Box 8
B-1050 Brussels, Belgium

Dr. Mireille Chaton-Schaffner
Smithkline AHP
Avenue Louise, 287/Bte 13
B-1050 Brussels, Belgium

Dr. Jean-Pierre Raynaud
Director Research and Development
Pharmaceuticals
Rhône Merieux
4, Chemin du Calguet
F-31057 Toulouse Cedex
France

EUROPEAN FEDERATION OF PHARMACEUTICAL
INDUSTRIES' ASSOCIATIONS (EFPIA)

Dr. D.J.S. Miller
Chairman Animal Health Committee
Sandoz Pharmaceuticals
Animal Health and Nutrition International
98 The Centre
FELTHAM
Middlesex TW13 4 EP, United Kingdom

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES (EEC)

Dr. Gerald Hudson
Head of Division
Directorate-General for Agriculture
Commission of the European Communities
200 Rue de la Loi
B-1049 Brussels, Belgium

EEC (Cont.)

Mr. R. Hankin
Administrator
Directorate-General for Internal Market
and Industrial Affairs
Commission of the European Communities
200 Rue de la Loi
B-1049 Brussels, Belgium

Mr. Luigi Cisnetti
Principal Administrator
General Secretariat of the E.E.C. Council
170, Rue de la Loi
B-1098 Brussels, Belgium

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF CONSUMERS'
UNIONS (IOCU)

Ms. Ellen Haas
Executive Director
Public Voice for Food and Health Policy
1001 Connecticut Avenue, N.W., Suite 522
Washington, D.C. 20036, USA

Ms. Patricia B. Kelly
Director of Communications
Public Voice for Food and Health Policy
1001 Connecticut Avenue, N.W., Suite 522
Washington, D.C. 20036, USA

OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES (OIE)

Dr. Louis Blajan
Director General
Office International des Epizooties
12, Rue de Preny
F-75017 Paris, France

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
REPRESENTATIVES

Dr. J. Dunne
Chief
Pharmaceutical Unit
WHO
1211 Geneva 27
Switzerland

Dr. J. Debbie
Veterinary Public Health
WHO
1211 Geneva 27
Switzerland

Dr. G. Vettorazzi
Senior Toxicologist
International Programme on Chemical Safety
Division of Environmental Health
WHO
1211 Geneva 27
Switzerland

PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION (PAHO)

Ms. Sonia Delgado
Pan-American Health Organization (PAHO)
525 23rd St., N.W.
Washington, D.C. 20023
USA

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT

Mrs. Barbara Dix
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the
United Nations
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy

Mr. James M. Hutchinson
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the
United Nations
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy

Mr. John Lupien
Chief
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the
United Nations
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy

U.S. SECRETARIAT

Mrs. Rhonda Nally
Office of the Administrator
Policy and Planning Staff
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 4435, South Building
Washington, D.C. 20250
USA

ALLOCUTION D'OUVERTURE

ANNEXE II

DE M. DONALD L. HOUSTON, ADMINISTRATEUR, FSIS (USDA)

Bonjour et bienvenue aux Etats-Unis. Je suis ravi de prononcer l'ouverture de cette première réunion historique du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, dont la création par la 16^e session de la Commission du Codex Alimentarius remonte à un peu plus d'un an.

Le grand nombre de participants traduit l'importance de la mission qui nous est confiée. Nous pensons que le dénombrement final fera ressortir la représentation d'au moins 33 pays, 10 organisations ayant rang d'observateurs et un total d'au moins 130 participants. Cette forte participation souligne l'importance du thème de cette réunion et le désir de nombreux pays de contribuer à trouver des solutions aux problèmes qui nous confrontent.

La Commission du Codex Alimentarius est l'instance par excellence internationalement reconnue pour résoudre les questions liées au commerce des denrées alimentaires qui concernent également la salubrité des aliments, et la réunion d'aujourd'hui n'est évidemment pas le premier effort du Codex pour s'occuper de la question des résidus de médicaments vétérinaires. En effet, deux organismes des Nations-Unies, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et la Commission elle-même, ont pris conscience depuis longtemps de l'importance de la question envisagée sous de nombreux angles.

Santé publique, commerce et préoccupations des consommateurs

Tout d'abord, les résidus des médicaments vétérinaires sont une source de préoccupation permanente pour la santé publique, au sujet de laquelle nous ne devrions jamais relâcher notre vigilance. Deuxièmement, les différences entre les pays au sujet de l'utilisation et de la réglementation de divers médicaments et hormones administrés aux animaux ont des implications inquiétantes pour le commerce mondial. Comme la Commission s'en est rendue compte, l'emploi de méthodes d'analyse sans cesse plus sensibles peut entraver les échanges à destination de pays qui imposent inutilement une tolérance "zéro" à l'égard de certains résidus. Malheureusement, les progrès de la science peuvent imposer des pénalités sous forme d'entraves techniques au commerce.

Si ce comité avait été créé il y a cinq ans, mon pays - et peut-être même les vôtres - ne se trouverait peut-être pas aujourd'hui contraint d'aplanir les difficultés que connaissent les échanges.

Enfin, les résidus de médicaments vétérinaires préoccupent au plus haut point les consommateurs. Nombre d'entre eux sont très mal informés et peut-être trop prompts à définir les résidus comme constituant toujours un "problème" plutôt qu'un "sujet de préoccupation" nécessaire. Et pourtant, qui peut réellement les blâmer pour le sentiment qu'ils éprouvent à la suite de l'emploi non responsable du diethylstilbestrol (DES) il y a une trentaine d'années? Ce n'est pas avant 1979 que le dernier grand pays a banni l'emploi du DES et, aujourd'hui encore, nous nous occupons toujours de la question du "résidu pour la santé".

publique" qu'à constitué l'emploi du DES. Ce problème frappe par conséquent davantage l'esprit de nombreux consommateurs que les décennies d'emploi approprié et judicieux de préparations vétérinaires qui ont suivi. Nous ne pouvons pas feindre d'ignorer cette impression; nous devons trouver le moyen de la dissiper par une action d'éducation.

Préparation du terrain

Reconnaissant l'importance d'une approche internationale harmonieuse et positive pour prévenir la présence de doses dangereuses de résidus de médicaments dans les produits alimentaires d'origine animale, des groupes scientifiques et techniques internationaux ont débattu la question sous ses divers aspects au cours des vingt-cinq dernières années.

Nombre de ces réunions ont eu lieu sous les auspices du Codex, notamment le Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires. Le Comité d'experts a examiné les conséquences toxicologiques de l'utilisation de plusieurs des substances qui retiennent aujourd'hui notre attention. Par exemple, le Comité a diffusé dès 1969 un rapport traitant de la toxicologie des résidus d'antibiotiques.

Etant donné cependant que les préoccupations du public et les implications pour le commerce mondial ont revêtu une plus grande importance, l'intérêt que portent les milieux internationaux responsables des aspects scientifiques et réglementaires aux résidus de médicaments vétérinaires s'est intensifié au cours de la présente décennie. Peut-être y a-t-il lieu de signaler l'importance particulière des trois réunions de la Consultation internationale sur l'immatriculation des produits vétérinaires, tenue à Columbia, dans l'Etat du Maryland (1983), à Oslo (1984) et à Paris (1986). Nous nous félicitons également de l'alliance entre ce groupe et l'OIE.

De plus, le Comité d'experts sur les additifs alimentaires a traité des hormones vétérinaires dans des rapports publiés en 1981 et en 1984. Le rapport de 1981 d'un groupe de travail de l'Organisation mondiale de la santé a résumé certains aspects sanitaires de la présence de résidus de matières anabolisantes dans la viande. De même, le Colloque de l'OIE sur les anabolisants dans la production animale a contribué à frayer la voie à la coopération internationale.

Nombreux sont ceux d'entre vous qui ont participé à cette oeuvre de fondation, que ce soit en relation avec le Codex ou non - et vous méritez que l'on vous en félicite. A cet égard, je suis particulièrement heureux de voir que MM. Crawford et Somogyi ont été nommés Président et Rapporteur de la présente session.

Consultation mixte FAO/OMS d'experts

Ces travaux préparatoires ont abouti à la réunion de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, qui s'est tenue à Rome en 1984. Réunie à la demande de la 15^e session de la Commission, la Consultation avait pour mandat d'examiner la question "urgente et d'actualité" des résidus de médicaments vétérinaires et de fournir un avis technique et scientifique indépendant à la Commission. La Consultation était chargée des tâches spécifiques suivantes:

- a) Examiner les problèmes liés à la présence de résidus dans les aliments résultant de l'emploi de médicaments vétérinaires et d'autres substances chimiques administrés aux animaux producteurs d'aliments.
- b) Conseiller la Commission du Codex Alimentarius sur la manière d'aborder ces problèmes;
- c) Examiner les méthodes et les moyens visant à établir un contrôle réglementaire;
- d) Proposer les substances à examiner en priorité.

Création du CC/RVDF

La Consultation a recommandé la création d'un nouveau comité permanent du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires en tant qu'organe le mieux à même d'atteindre ces objectifs, et la Commission a approuvé unanimement la formation de ce Comité en juillet de l'année dernière.

Cette semaine, le Comité examinera le mandat, ou le cadre de travail de ce comité, approuvé par la Commission. Ce mandat est le suivant:

- 1) déterminer les médicaments vétérinaires prioritaires pour l'examen de leurs résidus dans les aliments;
- 2) recommander des limites maximales pour les résidus de ces substances;
- 3) élaborer au besoin des codes d'usages;
- 4) déterminer des critères applicables au choix des méthodes d'analyse à utiliser pour déceler les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

La Commission a également invité la FAO et l'OMS à examiner la formation d'un organe approprié, composé d'experts, qui sera chargé de donner des avis scientifiques indépendants, lorsqu'il y a lieu, au Comité, selon les recommandations de la Consultation.

Cette demande reconnaît la nature interdisciplinaire de l'étude des résidus de médicaments vétérinaires, qui n'est pas la même que la science de la médecine vétérinaire. Avant l'avènement des traitements de masse des animaux producteurs d'aliments, le vétérinaire était peut-être le meilleur analyste des résidus de médicaments administrés aux animaux. Mais aujourd'hui, les nombreuses questions que posent les ramifications de l'emploi des médicaments vétérinaires (y compris les hormones) trouvent peut-être leurs meilleures réponses dans ce qu'il y a lieu d'appeler une nouvelle sous-discipline de la pharmacologie. L'étude requiert également les compétences de toxicologues spécialistes de la science animale, de microbiologistes, d'immunologues, de spécialistes de la chimie analytique, de biochimistes, d'endocrinologues, de physiologistes, etc.

Ordre du jour

Nous voici donc réunis ici aujourd'hui pour entamer notre mission. Le projet d'ordre du jour pour cette semaine est vaste et ambitieux, mais je crois que nous en viendrons à bout.

Liste de médicaments prioritaires. Le monde a les yeux braqués sur nous, et je suis convaincu que l'établissement d'une première liste de médicaments vétérinaires à examiner en priorité est un objectif vital pour l'efficacité à long terme du Comité. Certes, la plupart d'entre vous, sinon vous tous, en êtes conscients. Un grand nombre des pays représentés aujourd'hui ont soumis des listes de médicaments vétérinaires prioritaires. C'est ainsi que nous avons des listes d'hormones telles les hormones trenbolone et estradiol; des listes de médicaments tels que le chloramphénicol; des listes d'anti-helminthiques et d'antibiotiques; et même des listes de sulfonamides.

Toutefois, avant d'établir la liste prioritaire du Comité, nous devons nous mettre d'accord sur les critères à utiliser pour le choix des médicaments vétérinaires à inscrire sur cette liste. Ces critères comprendront sans doute des considérations de santé publique ainsi que des considérations commerciales et pratiques.

Une fois que nous nous serons mis d'accord sur les critères et sur la liste de médicaments prioritaires à examiner; nous aurons fait un pas déterminant vers la définition logique et ordonnée des doses journalières moyennes.

Comité consultatif d'experts. Un autre point capital de notre ordre du jour est la nature du Comité consultatif d'experts et de nos relations de travail avec lui. La poursuite de progrès vers l'établissement de limites maximales applicables aux résidus pour les médicaments présentant une certaine importance pour la santé publique et le commerce sera liée inextricablement aux progrès de ce groupe. En effet, le Groupe consultatif d'experts sera censé déterminer:

- 1) la dose journalière acceptable pour l'ensemble des résidus du médicament;
- 2) la limite maximale applicable aux résidus pour chaque produit qui pourrait contenir le médicament;
- 3) éventuellement, la durée d'attente pour chaque espèce; et
- 4) une méthode analytique recommandée pour la surveillance des résidus du médicament.

Pour mieux définir le point de vue du Comité sur la constitution du Groupe d'experts ainsi que nos rapports avec ce groupe, nous poserons de nombreuses questions cette semaine. Par exemple, nous demanderons s'il est possible de réunir un nouveau comité mixte d'experts sur les médicaments vétérinaires. Si nous devons continuer à compter sur le Comité mixte d'experts sur les additifs alimentaires, du moins pour le moment. Si le Groupe d'experts pourra se réunir une fois par an. Si le Groupe d'experts sera censé dont nous serons convenus. Et comment nous pourrions assurer au mieux la publi-

cation en temps utile des monographies qui seront nécessaires au Comité sur les résidus de médicaments dans les aliments pour poursuivre sur sa lancée l'examen de cette question.

Il convient également de souligner que pour parvenir à des doses journalières moyennes appropriées, il faudra peut-être tenir compte des questions de marque. Une grande proportion des données sur la sécurité des produits alimentaires provenant d'animaux ayant reçu des préparations de médicaments vétérinaires n'est pas publiée, bien que ces données aient été soumises à l'examen des gouvernements lors de l'enregistrement des médicaments et de l'octroi de licences à leur sujet. Nous ne prévoyons pas de problèmes à cet égard. Les représentants de l'industrie qui participent aux travaux du Codex en qualité d'observateurs ont démontré de façon convaincante leur fidélité à cette instance, qui recherche un équilibre entre les intérêts de la santé, de la nutrition, de l'agriculture et du commerce.

Méthodes analytiques et échantillonnage. Nous envisageons également d'établir des procédures de travail pour le choix des méthodes analytiques et des méthodes d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. La Commission a recommandé que nous maintenions des liens étroits avec le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et que nous tenions compte des travaux déjà entrepris par d'autres organismes, tels que le Conseil de l'Europe. Quel sera notre point de départ? Pouvons-nous entreprendre l'élaboration et l'expérimentation d'une méthode d'évaluation directe de la toxicité de petites quantités de résidus? Reste-t-il des questions à propos du niveau approprié d'incertitude pour l'établissement de plans d'échantillonnage?

Comment pouvons-nous être sensibles au peu de ressources et d'expérience des pays en développement en matière d'analyse, et utiliser en même temps les meilleures méthodes existantes? Telles sont certaines des questions dont nous devons tenir compte cette semaine.

Si vous me le permettez, j'aimerais faire un bref aparté au sujet de l'éducation du public. La Commission a recommandé que l'on renforce l'éducation du public sur les résidus, et c'est peut-être dans le domaine de l'analyse et de l'échantillonnage que le public est le plus mal informé - et par conséquent effrayé. Peut-être l'idée fausse la plus répandue est-elle que s'il y a des résidus dans les aliments, ces résidus doivent être dangereux. Comme ces résidus ne seraient pas là si l'on n'employait pas de médicaments vétérinaires, le consommateur conclut à tort que les produits provenant d'animaux auxquels ces médicaments n'ont pas été administrés doivent être plus sûrs.

Aux Etats-Unis, un certain nombre de consommateurs achètent des produits qui sont censés provenir d'animaux auxquels on n'a administré ni antibiotiques ni hormones. Cette tendance, si elle peut paraître inoffensive, pose ses propres problèmes de réglementation. Les consommateurs reçoivent-ils ce que l'étiquette ou la publicité prétendent qu'ils reçoivent? Certains d'entre eux (par exemple, les personnes hypersensibles) accordent-ils trop de foi à la notion de produits "sans résidus"? Malheureusement, bien que nous n'ayons pas encore connaissance de problème à cet égard, cette tendance offre de grandes possibilités aux individus sans scrupule.

Mais cette tendance indique également qu'il incombe à nous tous responsables des médicaments vétérinaires d'accorder plus d'importance à ce problème de la perception du public. Au lieu de déplorer le manque de connaissances des consommateurs qui ne comprennent pas la différence entre une méthode qualitative et une méthode quantitative, entre un niveau d'intervention et une tolérance, nous devrions plutôt commencer à essayer d'expliquer les aspects pratiques et nécessaires de l'analyse des résidus et de l'échantillonnage. Dans le passé, la perception du public a contribué pour beaucoup à l'établissement de barrières techniques au commerce, et elle pourrait recommencer à le faire.

Code d'usages. Une utilisation illégale ou impropre de médicaments vétérinaires peut aussi avoir des conséquences très directes sur le commerce. Cette semaine, nous allons commencer à examiner les codes d'usages pour les utilisateurs de médicaments vétérinaires. Bien entendu, ces codes doivent être respectés à la fois des producteurs et des vétérinaires. Les médicaments vétérinaires sont utilisés pour le traitement des maladies, mais aussi pour certains usages disparates tels que la prévention de la maladie, la promotion de la croissance, la maîtrise de la reproduction et le contrôle du stress avant l'abattage.

Les codes d'usages du Codex, qui sont essentiellement des codes de bon usage industriel - ont été utilisés dans le monde entier pour la formation de personnel dans le secteur de l'alimentation. Nombreux sont ceux qui croient que les codes d'usages resteront la principale contribution de la Commission à la sécurité alimentaire. Cependant, les codes d'usages pour les médicaments vétérinaires seraient très différents des codes d'usages existants, qui sont fortement orientés vers l'hygiène et la salubrité.

Les codes d'usages pour les utilisateurs de médicaments vétérinaires pourraient, dans le cadre d'un solide système de réglementation, contribuer pour beaucoup à freiner la mauvaise utilisation non intentionnelle des médicaments vétérinaires, mais ils ne parviendraient probablement pas à mettre fin à une mauvaise utilisation délibérée de ces médicaments. Ils contiendraient des conseils portant principalement sur les procédures à employer pour parvenir à la plus faible teneur possible en résidus et sur les mesures appropriées pour limiter les résidus. Toutefois, les délégations ont des vues très différentes sur la nécessité de codes d'usages formels, sur leur portée et sur les difficultés pratiques de leur élaboration. Cette semaine, nous espérons parvenir à un terrain d'entente entre nous tous.

Conclusion

Depuis près d'un quart de siècle, la Commission du Codex Alimentarius sert d'instance internationale au sein de laquelle les responsables de la réglementation, les chercheurs et les industriels pourraient trouver un terrain d'entente en ce qui concerne les questions de commerce des produits alimentaires qui sont également des questions de sécurité alimentaire.

On peut mesurer le succès du Codex au nombre de ses comités qui se sont dissous après avoir achevé leurs travaux. Mais le succès se mesure également aux nouveaux commencements. Toute institution doit évoluer en fonction des besoins du moment si elle veut survivre. Et bien que certains prétendent que

le Codex n'est pas véritablement une institution mais plutôt une communauté, je pense que rares sont ceux d'entre nous qui ne reconnaissent pas que ce Comité témoigne de l'importance vitale de la Commission du Codex Alimentarius - aussi indispensable et aussi vivante aujourd'hui qu'en 1962.

Nous avons une tâche à accomplir. Je vous invite à commencer. Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE IIISUGGESTIONS POUR LA LISTE DES MEDICAMENTS
VETERINAIRES PRIORITAIRES

Dans leur réponse à la lettre circulaire CL 1986/2 (RVDF) et au cours de la première session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, les pays et organisations internationales ci-après ont proposé des médicaments vétérinaires pour la liste des substances à évaluer en priorité:

Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Rép. Pop. de Chine, Cuba, France, Rép. féd. d'Allemagne, Ghana, Irlande, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle Zélande, Norvège, Pologne, Sénégal, Espagne, Suède, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Zimbabwe.

Les médicaments vétérinaires ci-après ont été proposés pour cette liste (CX/RVDF 86/4-Add.1 et partie II, documents de séance 1 et 2 et paragraphe 163 du rapport).

1. ARGENTINESulfonamides:

- Sulfadiméthoxine
- Sulfaméthazine
- Sulfathiazole
- Sulfaquinoxaline

Antibiotiques:

- Chloramphénicol
- Néomycine
- Erythromycine
- Pénicilline
- Tétracycline
- Oxytétracycline
- Chlortétracycline

Hormones:

Il est proposé qu'une définition soit établie pour les composés chimiques et leur substrat appartenant au groupe de substances ci-après, lorsque la détermination des quantités l'exige: oestrogènes, androgènes, progestérone, corticostéroïdes et prostaglandines.

Anthelminthiques

- Albendazole
- Cryomazine
- Fenbendazole
- Ivermectine
- Losalocide
- Levamisole

2. AUSTRALIE

- Antibiotiques, en particulier le chloramphénicol
- Stimulants de la croissance à base d'hormones
- Sulfonamides
- Nitrofurans
- Anthelmintiques
- Dimétridazole
- Tranquillisants
- Cryomazine
- Febantel
- Clobantel

3. BELGIQUE

- Antibiotiques et composés antimicrobiens susceptibles de provoquer des réactions hypersensitives et des phénomènes de résistance.
- Nitrofurans
- Chloramphénicol (anémie aplastique)
- Médicaments neuroleptiques et bêta-bloquants
- Hormones
- Anthelmintiques (propriétés embryotoxiques des benzimidazoles).

4. BRESIL

- Antibiotiques (en particulier Chloramphénicol)
- Anabolisants
- Sulfonamides; par ex., sulfaméthazine
- Nitrofurans
- Benzimidazoles
- Nitroimidazoles
- Colorants synthétiques utilisés comme marqueurs et comme agents thérapeutiques
- Carbadox
- Cryomazine

5. CANADA

- quinoxaline (carbadox);
- 5-nitro-imidazole (dimétridazole, ipronidazole et ronidazole);
- hormones utilisées comme substances anabolisantes;
- nitrofurans;
- sulfaméthazine

6. CHILI

- Substances anabolisantes à base d'hormones synthétiques et composés xénobiotiques telles que le zéranol, le trenbolone et le mélengestérol.
- Les agents antiparasitaires à usage externe et interne, particulièrement les organophosphates et hydrocarbures chlorés.

- Les agents coccidiostatiques
- Les antibiotiques

7. REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

- Antibiotiques (chloramphénicol, pénicillines, streptomycine, tétracyclines, oxytétracyclines).
- Sulfonamides (sulfadiazine, sulfaméthazine, sulfaquinoxaline)
- Nitrofurans
- Clopidol
- Amprolium
- Anthelmintiques (Levamisol)
- Pesticides (y compris le DDT et les hydrocarbures chlorés)

8. CUBA

Cuba approuve la liste établie par la Consultation d'experts (voir Etude FAO: alimentation et nutrition N° 32, section 8)

- Antibiotiques (en particulier chloramphénicol)
- Anabolisants
- Sulfonamides, par exemple sulfaméthazine
- Nitrofurans
- Benzimidazoles
- Nitroimidazoles
- Colorants synthétiques utilisés comme marqueurs et comme agents thérapeutiques
- Tranquillisants et bêta-bloquants
- Carbadox
- Cryomazine

9. FRANCE

La France approuve la liste établie par la Consultation d'experts (voir paragraphe 8 (Cuba) ci-dessus) et propose en outre:

- Antibiotiques
- Sulfonamides
- Nitrofurans
- Benzimidazoles
- Tranquillisants et bêta-bloquants

10. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

a) Substances absolument prioritaires:

- Antibiotiques à base de Bêta-lactame - Ampicilline, amoxicilline, cloxacilline, dicloxacilline, oxacilline, benzylpénicilline, phénoxyméthylpénicilline, phénéthamate hydriodide, pénicilline à base de clémizole.
- Tétracyclines - Tétracycline, chlortétracycline, rolitétracycline, oxitétracycline

- Antibiotiques à base de macrolide - Erythromycine, oléandomycine, spyramicine, tylosine, kitasamysine
- Sulfonamides - Sulfaméthazine, sulfaquinoxaline, sulfachlorpyridazine, sulfadiazine, sulfamérazine, sulfathiazole, sulfadoxine, sulfadiméthoxine, sulfaméthoxyypyridazine, acide sulfaloïque, sulfaguanidine, formosulfathiazole, succinylsulfathiazole, phthalylsulfathiazole, sulfaméthoxazole, sulfaméthoxazole, sulfapyridine, sulfanilamide, sulfaphénazole, sulfato- lamide, sulfizomidine, sulfaéthoxyypyridazine, sulfalène, sulfapérine.
- Antibiotiques à base de aminoclycoside - Destomycine A, streptomycine, dihydrostreptomycine, gentamycine, kanamycine, néomycine, paromomycine, spectinomycine, apramycine.
- Nitrofurans - Nitrofurathiazide, furazolidone, nitrofurantoin, nitro- furazone, furaltadone, nifurprazine.
- Triméthoprime
- Antibiotiques à base de polypeptide - Polymyxine B, colistine.
- Lincomycine
- Rifamycine
- Tiamuline
- Phénothiazines - Acépromazine, chlorpromazine, propionylpromazine, triflupromazine, prothipendyl.
- Griséofulvine
- Pyriméthamine
- Imidazoles - Levamisol, tétramisol
- Agents anthelminthiques - Dichlorvos, trichlorfon.
- Nitroimidazoles - Ronidazole, ipronidazole, dimétridazole, métronida- zole
- Glucocorticoïdes - Dexaméthasone, triamcinolone acétonoïde, fluméthasone
- Azaperone (tranquillisant)
- Carazolol (agents de blocage Bêta-adrénergique)
- Agents antihistaminiques - Mépyramine, méthapyrilène
- Pyrazolones - Aminophénazone, dipyrone, phénylbutazone, phénazone
- Violet de méthyle
- Benzimidazoles - (thiabendazole), parabendazole, cambendazole, alben- dazole, fenbendazole, oxfendazole, mébendazole, flubendazole
- Fébantel
- Xylazine

- Dapsone
- Fasciolicides - Oxyclozanide, rafoxanide, brotiane, bromfénofos, niclofolan, bithionol, hexaschlorophen nitroxynil, hexachloroéthane
- Diavéridine
- Nystatine, amphotéricine B
- Tétrachlorvinphos

b) Substances relativement prioritaires:

- Phoxime, coumafos
- Hexachlorcyclohexane, bromocyclen
- Butoxyde de Pipéronyl, diazinon = dimpylate
- Arécoline, praziquantel, pipérazine, diethylcarbamazine, kamala (agents antiparasitaires (ectoparasites))
- Amides cycliques - Morantel, pyrantel
- Prednisolon, prednison
- Ethinyl-Oestradiol (VO)
- Dodécanoate de 19-norandrostérolone, acétate de médroxyprogestérone, 19-norandrostérolone décanoate
- Acétate de chlormadinone
- Prostaglandines - Prostalène, tiaprost, fluprosténol, cloprosténol, prostianol
- Benzothiadiazines - Hydrochlorothiazide, benzylhydrofluméthiazide, trichlorméthiazide
- Acétanilide, phénacétine, acétaminophen, paracétamol (dérivés de l'aniline)
- Acide arsénique, 8-hydroxyquinoléine, mercure, clenbutérol, furosémid, isoxsuprine, strychnine, vératrum viride, ergotamine.

11. GHANA

Trypanocides: Isométymidium prothidium sulfate de quinuronium, acéturate de diminazène, imidocarbe, bleu trypan

12. IRLANDE

- Hormones interdits: stilbènes, thyrostatiques, trenbolone, zéranol, autres substances ayant un effet oestrogénique, androgénique ou gestagénique
- Chloramphénicol
- Autres antibiotiques et substances antimicrobiennes.

13. JAPON

Antibiotiques

- Oxytétracycline
- Chlortétracycline
- Tylocine
- Pénicilline
- Spyramycine
- Chloramphénicol

Substances antibactériennes:

- Furazolidone (nitrofurans)
- Sulfamonométhoxine
- Sulfadimétoxine
- Thiamphénicol
- Olaquinox
- Carbadox

Hormones stimulant la croissance et les corticostéroïdes

Agents antimycoses et antiparasitaires:

- Clopidol
- Thiabendazoles

14. KENYA

Le Kenya, parlant des pays de la région d'Afrique, a proposé les acaricides (organophosphates et hydrocarbures chlorés) et a appuyé la proposition du Ghana concernant les trypanocides (voir paragraphe 11, Ghana, ci-dessus).

15. MALAISIE

- Antibiotiques (p. ex.: tétracyclines, chloramphénicol)
- Anabolisants
- Sulfonamides
- Nitrofurans
- Acaricides y compris le DDT et les autres hydrocarbures chlorés

16. MEXIQUE

- Antibiotiques (pénicilline, streptomycine, tétracycline, érythromycine, chloramphénicol, novobiocine)
- Anabolisants à base d'hormones
- Colorants synthétiques utilisés comme agents thérapeutiques ou comme additifs des aliments du bétail

17. PAYS-BAS

- Antibiotiques (chloramphénicol, tétracycline, oxytétracycline, chlortétracycline)
- Sulfonamides
- Nitrofurans (furazolidone, furaltadone)
- Quinoxalines (carbadox, olaquinox)

18. NOUVELLE-ZELANDE

Anabolisants, notamment:

- Hormones endogènes, dont l'ingrédient actif est une substance qui existe naturellement; telle que l'oestradiol-17B, le progestérone et le testostérone (qui sont toutes interdites à la vente en Nouvelle-Zélande à titre de stimulants de la croissance mais qui sont autorisées à des fins thérapeutiques en médecine vétérinaire);
- Stilbènes oestrogéniques et leurs dérivés (dont la vente est interdite en Nouvelle-Zélande); et
- Les substances exogènes ou xénobiotiques telles que le zéranol et l'acétate de trenbolone (seul le zéranol est vendu en Nouvelle-Zélande).
- Antibiotiques
- Autres médicaments antimicrobiens

19. NORVEGE

Antibiotiques et autres médicaments antiinfections:

- Oxytétracyclines
- Sulfadiazine
- Triméthoprim
- Nifurazolidone
- Chloramphénicol (on devrait examiner la possibilité d'interdire complètement l'emploi de cette substance en médecine vétérinaire)
- Pénicillines
- Streptomycines
- Sulfonamides

Agents antiparasitaires, notamment:

- Les agents coccidiostatiques (Amprolium, etc.)
- L'ivermectine
- L'hexicide et autres agents contre la gale
- Les dérivés de l'imidazothiol, les benzimidazoles et les tétrahydropyrimidines
- Les organophosphates, notamment le métrifonate.

Substances ayant un effet sur le système nerveux central - Ampérozide

20. POLOGNE

- Chloramphénicol
- Sulfonamides
- Agents anticoccidiques
- Stimulants de la croissance à base d'hormones

21. SENEGAL

Le Sénégal propose l'évaluation des trypanocides (voir par. 11 (Ghana) ci-dessus).

22. ESPAGNE

- Anabolisants
- Antibiotiques (chloramphénicol et antibiotiques à base de bêta-lactame)
- Sulfonamides
- Nitrofurans
- Nitroimidazoles
- Benzimidazoles
- Carbadox
- Antibiotiques utilisés comme additifs dans les pays de la CEE

23. SUEDE

- Benzimidazoles
- Carbadox
- Chloramphénicol
- Anabolisants
- Sulfonamides

24. TRINITE-ET-TOBAGO

- Chloramphénicol
- Tétracycline
- Tylosine
- Penicilline et streptomycine
- Stilbestrol
- Diéthylstilbestrol
- Médicaments thyrostatiques et les préparations associées pour le traitement des mastites

25. ROYAUME-UNI

- a) Evaluation de l'exposition dans le régime alimentaire aux résidus des substances suivantes:
- Agents antimicrobiens: chloramphénicol, sulfonamides et nitrofurans
 - Agents anthelminthiques à base de benzimidazole
 - Nitroimidazoles

- Carbadox
- Tranquillisants et agents de blocage bêta-adrénogéniques utilisés pour faciliter le transport des animaux, notamment les porcs avant l'abattage.

b) Evaluation des résidus des substances suivantes:

- Olaquinox
- Substances coccidiostatiques
- Agents antimicrobiens non mentionnés sous a) ci-dessus généralement administrés aux animaux producteurs de viande

26. ETATS-UNIS

- Anabolisants
- Nitroimidazoles
- Carbadox
- Chloramphénicol
- Sulfaméthazine

27. ZIMBABWE

Le Zimbabwe propose l'évaluation des trypanocides (voir par. 11 (Ghana) ci-dessus)

28. FEDERATION EUROPEENNE DES ASSOCIATIONS D'INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES (EFPIA)

- Effets de concentrations sub-bactériostatiques de tétracycline administrée oralement in-vivo et in-vitro et l'opportunité, le cas échéant, d'établir des concentrations de résidus sans danger acceptables pour ces antibiotiques
- Agents antibactériens du groupe nitrofurane et nitroimidazole
- Chloramphénicol et thioamphénicol
- Carbaquinox et olaquinox

29. BUREAU D'INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SANTE ANIMALE (DSA)

- Stimulants de la croissance (hormones naturelles et composés de synthèse exerçant une action sur le métabolisme)